



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le huit juillet à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2020

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

MM. Eddie BERCKER, Thomas DESMETTRE, Mme Marie BELLANGER, M. Jérémie STELANDRE, Mme Sandrine DELSALLE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

MM. Quentin ADAIRE, Bernard BATAILLE, Mme Véronique CANONNE, M. Guillaume COSTA, Mmes Marycke CUYPERS, Cécile DA SILVA, M. Nicolas DELATTRE, Mmes Nathalie DERYCKE, Constance DUBUS, M. Pascal GHEYSENS, Mmes Nathalie GILMANT, Véronique HOSTI, MM. Romain KALLAS, Stéphane LEBON, Mme Laurence LEPLAT, MM. Christian MAUCONDUIT, Anthony PODGORSKI, Mme Isabelle TASSART, M. Franck TRAJBER, Mme Christel WILLOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. François CARTIGNY (pouvoir à M. LEBON), Mme Charlotte DEBOSQUE (pouvoir à M. DURAND, Maire), Florence GOSSART (pouvoir à M. COSTA), Anne-Sophie TOULEMONDE (pouvoir à Mme HOSTI).

M. DELATTRE, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Tout d'abord, veuillez excuser cette disposition liée à la crise que nous traversons, ça fait un peu scolaire mais bon voilà. On a au moins la distanciation maintenant, qui a été réduite à un mètre pour éviter la propagation du covid 19. Avant d'ouvrir l'ordre du jour, vous avez sur table le compte-rendu des décisions prises à ce jour. Donc si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à me les poser ou à les poser à l'administration, concernant des compléments d'informations éventuels sur ces décisions.

6 Mai 2020 – Décision portant accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau avec la société COPYLUX à Lille pour un montant annuel maximum de 10 000 euros HT (12 000 TTC) pour une durée initiale d'un an à compter du 1er Janvier 2020 reconductible tacitement trois fois par période annuelle sans excéder quatre années.

11 Mai 2020 – Décision portant contrat de mise en service et de location d'une sauvegarde décentralisée avec la société PROMATEC CLOUD à Bondues pour un montant forfaitaire de 480 euros HT (576 euros TTC) plus la location et l'infogérance à 242 euros HT par mois (290,40 euros TTC) soit 2 904 euros HT par an (3 484,80 euros TTC) à compter de la signature de mise en service pour une durée initiale de deux ans.

19 Mai 2020 – Décision portant contrat d'entretien et de désinfection des bacs à sable du plateau multi-sports et de l'aire de jeux rue de Verdun avec la société KO SERVICES à Tourcoing pour un montant annuel de 730 euros HT (876 euros TTC) à compter du 1er Juin 2020 pour une durée d'un an.

22 Mai 2020 – décision portant avenant au marché en raison de la mise en place de plateau repas pique-nique pour la restauration des enfants les jours d'école et lors des Mercredis récréatifs dans le cadre du protocole sanitaire accompagnant la reprise des écoles avec la société SOBRIE RESTAURATION à Tourcoing

* pour un tarif (lot n°1 – confection et livraison de repas préparés en liaison froide pour les écoles élémentaires et maternelles) qui passe de :

- 2.16 euros HT (2.28 euros TTC) pour les maternelles à 2.61 euros HT (2.75 euros TTC)

- 2.28 euros HT (2.41 euros TTC) pour les élémentaire à 2.73 euros HT (2.88 euros TTC)

- 2.80 euros HT (2.95 euros TTC) pour les adultes à 3.73 euros HT (3.94 euros TTC)

* pour un tarif (lot n°2 - confection et livraison de repas en liaison froide au service de la restauration des accueils de loisirs) qui passe de :

- 2.17 euros HT (2.29 euros TTC) pour les maternelles à 2.61 euros HT (2.75 euros TTC)

- 2.29 euros HT (2.42 euros TTC) pour les élémentaires à 2.73 euros HT (2.88 euros TTC)

- 2.81 euros HT (2.96 euros TTC) pour les adultes à 3.73 euros HT (3.94 euros TTC)

le tout pour la période du 14 Mai au 30 Juin 2020.

M. le Maire : Je vous ai transmis également le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 26 mai 2020 pour approbation. Y a-t-il des demandes de correction ou des apports, des ajouts ? Non. Je considère donc qu'il est approuvé à l'unanimité.

1-Formation des Commissions municipales – Modification

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 26 mai 2020 et conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a arrêté la formation des commissions municipales comme suit :

COMMISSIONS
1-Sports, Loisirs, Vie associative, Ressources humaines
2-Communication, Numérique, Quartiers
3-Petite enfance, Etat civil, Parentalité
4-Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse
5-Environnement, Cadre de Vie, Développement durable, Qualité urbaine
6-Culture, Animation, Commerces, Economie, Echanges internationaux
7-Finances, Contrôle de gestion
8-Solidarité, Famille, Handicap, Seniors

9-Aménagement du territoire, Travaux, Cimetière, Voirie

Il vous est demandé de vous prononcer sur la modification de l'intitulé des commissions 1 et 7, telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS
1-Sports, Loisirs, Vie associative
2-Communication, Numérique, Quartiers
3-Petite enfance, Etat civil, Parentalité
4-Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse
5-Environnement, Cadre de Vie, Développement durable, Qualité urbaine
6-Culture, Animation, Commerces, Economie, Echanges internationaux
7-Finances, Contrôle de gestion, Ressources humaines
8-Solidarité, Famille, Handicap, Seniors
9-Aménagement du territoire, Travaux, Cimetière, Voirie

M. le Maire, Rapporteur : J'ouvre donc la séance de ce conseil municipal, qui est un peu lourde et qui va avoir pour axe principal tout ce qui tourne autour des chiffres et du budget. Le point un de l'ordre du jour appelle la formation des commissions municipales et une modification substantielle, il s'agit, comme vous avez pu vous en apercevoir, d'ajouter donc à la commission finances, contrôle de gestion, l'appellation ressources humaines qui était restée dans la commission numéro un avec le sport et c'est plus logique, d'ailleurs c'était comme ça auparavant, lié à cette commission des finances. Donc la modification doit être apportée vu qu'elle a été transmise lors du conseil d'installation sous une autre appellation. Y a-t-il des modifications ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

2-Règlement intérieur du Conseil Municipal

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il vous est donc proposé d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-joint.

M. le Maire, Rapporteur : Vous avez maintenant le règlement intérieur du conseil municipal, donc j'ai toute une série d'amendements que je vais vous proposer d'étudier point par point. Si vous le voulez bien, je vais commencer par les amendements du groupe Mouvaux a de l'Avenir, amendement que vous avez sur table, l'amendement du groupe Mouvaux a de l'Avenir numéro un change donc dans l'article 1-2-1 donc il y a le changement qui est opéré de cette façon suivante, la convocation est adressée aux conseillers municipaux de façon dématérialisée sur les adresses mails fournies par la Mairie, 5 jours francs au moins avant celui de la réunion. Sur demande, un exemplaire papier pourra être fourni et déposé dans les boîtes aux lettres des élus en Mairie. Y a-t-il des compléments d'informations sur cet amendement ? Ceux qui sont pour l'adoption de cet amendement ? Amendement adopté à l'unanimité. L'amendement numéro deux appelle donc un changement aussi sur la commission des finances, de son appellation et de sa composition. Donc d'une part dans le titre il est rajouté l'article L2143-2 et il est proposé la rédaction, la nouvelle rédaction de l'article 1-3-5 : la commission finances, contrôle de gestion, ressources humaines est composée de tous les conseillers municipaux ayant reçu une délégation du maire et de deux représentants par groupe politique. Des compléments d'informations, non ? Ceux qui sont pour lèvent la main. Amendement numéro deux adopté à l'unanimité. L'amendement numéro trois c'est une figure de style aussi, c'est le 1-3-6, donc nous rajoutons les cinq jours francs qui n'étaient pas notés auparavant. Donc maintenant chaque commissaire est tenu d'avoir donc l'ordre du jour de la commission au moins cinq jours francs avant la réunion, ce n'était pas le cas auparavant il n'y avait pas de date nommée et j'estime qu'il faut au moins cinq jours pour que chacun reçoive l'ordre du jour et puisse avoir les informations souhaitées. Pas de questions, ceux qui sont pour ? Amendement numéro trois adopté à l'unanimité. L'amendement numéro quatre, c'est le 1-3-8 donc nouvelle rédaction, outre les membres désignés par délégation, par délibération du conseil municipal et les conseillers municipaux qui ont reçu une délégation du maire, peuvent assister au conseil municipal, aux commissions municipales, les fonctionnaires municipaux, personnes qualifiées concernées par l'ordre du jour et invitées par le président. Tous les membres qui ont délégation peuvent siéger dans toutes les commissions souhaitées. Ce qui est logique parce qu'ils sont appelés dans certaines commissions à venir présenter, dans le cadre d'une transversalité, certains points de leur délégation. Pas de questions, ceux qui sont pour l'adoption de cet amendement numéro quatre ? Merci, adopté à l'unanimité. L'amendement numéro cinq, c'est sur la préparation des commissions municipales, nous ajoutons un article, le 1-3-9, plusieurs commissions municipales peuvent se réunir en commun en fonction de la transversalité de l'ordre du jour. Il y a parfois des commissions, si je prends un exemple patent, la commission de Thomas DESMETTRE sur la petite enfance liée avec la commission de Marie BELLANGER, voilà ils sont peut-être appelés à se réunir, notamment les passerelles pour la découverte donc des enfants de moins de trois ans pour les écoles quand ils vont devoir reprendre le chemin de l'école, voilà un exemple. Ou par exemple, Jérémie STELANDRE peut demander à son collègue Joseph SANSONE, de venir présenter un programme d'aménagement qui rentre dans le cadre de l'environnement ou du développement durable, voilà. Plusieurs commissions municipales peuvent se réunir ensemble. Pas de questions particulières ? Ceux qui sont pour ? Amendement adopté à l'unanimité. Le point 1-3-10, c'est in extenso ça rejoint l'amendement proposé par le groupe Mouvaux avec Vous, donc c'est le texte de l'article L2143-2, je lis : le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, ces comités comprennent des personnes qui peuvent ou ne pas appartenir au conseil, notamment les représentants des associations locales, sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours ; chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le Maire, les comités peuvent être consultés par le Maire sur toutes questions ou projets intéressants des services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité, ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toutes propositions

concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. Donc je rends par cet article là l'officialisation dans le règlement intérieur des comités de quartier parce que les comités de quartier sont des comités consultatifs, comme le groupe de travail sécurité, qui s'appelle groupe de travail sécurité mais qui est considéré comme un comité consultatif. Et, au fil de l'actualité, nous serons ou je serai peut-être appelé à créer d'autres comités consultatifs. Voilà, des questions particulières ? Ceux qui sont pour l'adoption de ce 1-3-10 par l'amendement six, à l'unanimité, merci. Nous sommes maintenant à l'amendement numéro 7, en lien avec la crise que nous traversons, je propose de rajouter donc : un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, sauf disposition particulière proposée par l'Etat, c'est le cas à l'heure actuelle dans la crise que nous traversons, il y a une ordonnance prise par le gouvernement qui nous propose maintenant d'avoir deux procurations par conseiller et qui devrait normalement s'estomper parce que ce n'est pas inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Donc je propose de rajouter sauf disposition particulière liée s'il y a une nouvelle crise ou autre chose. Je ne pense pas que ça mérite discussion, ceux qui sont pour lèvent la main, amendement adopté à l'unanimité. L'amendement numéro 8, c'est le point 2-2-3 c'est pour faire plus court, je propose de changer le conseil municipal par le mot « le maire » parce qu'à chaque fois je vais devoir vous demander de voter donc je désigne le secrétaire de séance, bien souvent ce sera notre cher Nicolas, c'est le benjamin de l'assemblée, qui est secrétaire de séance voilà, donc je vous propose de changer le conseil municipal par le maire. Ceux qui sont pour lèvent la main, à l'unanimité. Le point suivant l'amendement numéro 9, oui, je souhaite changer le mot « convoquer » par « inviter » parce que je n'ai pas la puissance juridique de convoquer les personnes, donc je ne peux pas convoquer, j'invite. Si la personne veut participer elle vient, si elle est convoquée elle est obligée de venir et je n'ai juridiquement pas le droit de la convoquer. Voilà c'est pour ça que je vous propose de changer le mot « convoquer » par « inviter ». Ceux qui sont pour lèvent la main. Changement d'appellation aussi à l'unanimité. Le point 2-3 nous nous mettons au goût du jour parce que maintenant ça s'appelle non plus débat d'orientations budgétaires mais rapport d'orientations budgétaires, c'est la sémantique, c'est inscrit comme tel dans le code général des collectivités territoriales, et je vous propose aussi la modification du 2-3.2 la commission finances, contrôle de gestion et rajouter ressources humaines. Pas de problème ? Ceux qui sont pour, à l'unanimité. Le point suivant, le point 3, donc amendement 11, il s'agit d'ajouter dans ce chapitre le référendum local et je propose d'ajouter le texte exact de l'article 1112 alinéa 1 : l'exécutif peut seul proposer au conseil municipal de soumettre à un référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité à l'exception des projets d'acte individuel. Des questions ? Ceux qui sont pour lèvent la main, à l'unanimité. Même chose sur le point suivant, je ne vais pas le lire c'est l'amendement numéro 12 qui concerne aussi le vote du compte administratif, c'est le petit point, c'est le dernier alinéa, même chose la preuve en est c'est qu'aujourd'hui on vote le compte administratif et nous sommes le combien, le 8 Juillet et normalement le compte administratif doit être voté avant le 30 Juin. Il y a eu des dispositions particulières donc c'est pour ça, je propose de rajouter « suivant l'exercice sauf dispositions particulières » encore une fois proposées par l'Etat ou par la loi, tel est le cas aujourd'hui. Pas de problème, ceux qui sont pour lèvent la main, à l'unanimité. Maintenant j'arrive au point numéro 13, donc sur les groupes politiques, il est proposé de rédiger l'article 6-3 « les groupes politiques disposent d'un droit d'expression sous forme de texte dans le magazine municipal, Mouvaux a de l'avenir dans la limite de 700 mots, Mouvaux avec Vous dans la limite de 300 mots, le dimensionnement de cet espace est fonction de l'effectif de chaque groupe rapporté à l'effectif total du conseil, le maire peut en outre accorder un droit d'expression dans le magazine à un conseiller ». Et je rajoute un autre alinéa enfin « le directeur de la publication se réserve le droit de refuser tout texte diffamatoire mettant en cause des personnes, contraire à l'ordre public ou aux lois et règlements en vigueur ». Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur LEBON vous avez la parole.

M. LEBON : Nous vous avons fait un amendement par rapport à ça justement où on vous demandait de pouvoir ...

M. le maire : On va voir votre amendement juste après. Donc celui-là il est mis aux voix. Ceux qui sont pour cet amendement lèvent la main, ceux qui sont contre cet amendement. Quatre voix contre : M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS. Maintenant j'arrive donc aux amendements proposés par le groupe Mouvaux avec Vous, amendement numéro un, monsieur LEBON je vous laisse le présenter.

M. LEBON : C'est pour les commissions municipales permanentes, donc on en a parlé.

M. le maire : Donc il est supprimé ?

M. LEBON : Oui.

M. le maire : Donc l'amendement numéro un par groupe Mouvaux avec Vous est supprimé.

M. LEBON : La même chose pour le numéro deux sur le référendum local.

M. le maire : Supprimé, et voilà votre amendement numéro trois.

M. LEBON : Donc nous demandons de pouvoir avoir un droit d'expression égal sous forme de texte dans le magazine municipal fixé à 500 mots, pour que les deux groupes puissent être sur les mêmes bases, sachant que, alors, il n'est pas repris dans le même ordre, voilà, dans votre discours d'installation et celui de monsieur GHEYSENS, le président de votre groupe, vous avez souhaité une ouverture à l'opposition et consacrer un droit d'expression identique aux deux groupes pouvant en être la concrétisation. Donc c'est pour ça que l'on propose que ce soit 500 mots.

M. le Maire : Très bien, l'amendement que nous avons proposé c'est par rapport à la représentation effective, vous représentez quatre postes, on en représente un peu plus et au niveau des résultats électoraux nous avons fait 72 % des voix et 28 % en ce qui vous concerne. Vous êtes en augmentation, auparavant c'était 250 mots de tête et maintenant vous êtes passés à 300 mots. Bon, j'ai lu avec intérêt le mail que vous m'avez formulé, je réprecise quand même ouvertement que le magazine municipal, les 28 ou 32 pages, ce n'est pas le Maire. Moi je gère l'éditorial, bien souvent il est réalisé de façon transversale et puis il est, on va dire, parfois peut être, on va dire polémique parce qu'il se veut polémique vis-à-vis de l'Etat ou vis-à-vis de certaines collectivités qui ne jouent pas leur rôle. Il y a un espace qui est donné à un autre groupe sur lequel je ne participe pas, il est dirigé par le président de notre groupe Pascal GHEYSENS, qui rédige comme bon lui semble et qui lui donne la parole, du moins dans le mandat qui vient de se dérouler, la parole était à notre groupe à tour de rôle, celui qui voulait prendre la parole sur un sujet déterminé prenait la parole. Donc, moi je maintiens l'amendement que nous avons voté au niveau donc du groupe Mouvaux a de l'avenir, et reste donc sur 700 et 300 mots. Voilà.

M. LEBON : C'est regrettable, vous voyez, des villes comme Roubaix, Marcq-en-Baroeul, Bondues, c'est du 50-50 à chaque fois, les listes d'opposition, les mêmes nombres de mots, Tourcoing où même la majorité ne s'exprime pas. Voilà, c'est simplement un regret que ce ne soit pas accepté et puis que vous restiez sur votre position.

M. le Maire : Oui mais je peux donner aussi le nombre de listes qui travaillent exactement comme nous au niveau de la proportionnelle, La Madeline par exemple ou d'autres, voilà. Il y a deux, et chaque Maire fait comme bon lui semble dans la gestion de sa commune, il y en a certains qui font à la représentation proportionnelle, j'estime que voilà, c'est bien, si vous aviez fait 5 % peut être que je vous aurais donné un peu plus, je vous aurais donné à mon avis toujours le même espace, la preuve en est, c'est qu'il me semble, lors du dernier conseil municipal c'est que, notre regretté Monsieur COMPERE n'avait pas fait grand-chose en nombre de voix et on lui a donné quand même un espace où il pouvait écrire plus d'une phrase. Il avait un espace, de tête c'était combien, 150, 200 mots ? 150 mots donc voilà. Je maintiens l'amendement qui a été proposé et voté par la majorité.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

3-Composition des Commissions municipales

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 26 mai 2020, modifiée le 8 juillet 2020, le Conseil Municipal a arrêté la formation des commissions municipales.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur la composition des 9 commissions créées, telle que ci-jointe, étant précisé que cette composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

M. le Maire, rapporteur : Donc maintenant avec tout ce règlement intérieur adopté avec tous les amendements pris en compte, je vous propose la composition des commissions municipales, qui s'est faite de manière consensuelle, vous les avez sur la table ? Bon on a essayé, on n'a même pas essayé, on a répondu à l'ensemble de vos sollicitations, voilà. Y a-t-il encore des modifications, mais je pense qu'il y a eu des mails adressés, des sollicitations, tout le monde est content de ses choix, tout le monde ? Bon de toute façon il faut le savoir, dans le cadre du mandat, un conseiller qui souhaite aller dans une autre commission, il en fait part et puis voilà, lors d'un prochain conseil on change, ce n'est pas figé. On a laissé du temps au temps, vous avez découvert pendant le mois de Juin toutes les commissions, elles étaient ouvertes à tout le monde, voilà. Vous avez fait un petit peu votre marché les uns, les autres et puis bon voilà encore une fois si en fonction de l'actualité vous voyez qu'il y a une commission qui vous plaît plus qu'une autre. Même chose, j'avais déterminé et bien souligné, que c'était au minimum deux commissions, il y en a certains qui en ont pris cinq, il y en a d'autres qui en ont pris deux. C'est pour tout le monde, c'est comme on va dire au marché, vous avez choisi et bien maintenant il faut siéger. Voilà c'est tout ce que je vous demande, de siéger. Donc sur ce point trois je pense que je vais mettre aux votes, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le conseil municipal adopte.

4-Compte de gestion 2019 Budget principal Ville

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. le Maire : Le compte de gestion 2019, alors je me lève, non, il n'est pas là. Oui, parce que notre Trésorier est malade, donc je l'ai rencontré mais il n'est pas très très bien. Le compte de gestion normalement, en matière d'administration publique, je suis l'ordonnateur mais je ne suis pas le payeur, donc c'est-à-dire que moi je suis responsable du compte administratif en tant qu'ordonnateur et le payeur, qui est le Trésorier, est responsable du compte de gestion. Bon il va sans dire que les chiffres doivent être les mêmes à la clôture du compte de gestion et du compte administratif. Si ce ne sont pas les mêmes ça veut dire qu'il y a un sacré problème entre la transmission des deux administrations. Donc le compte de gestion normalement je n'ai pas à le présenter, c'est la Trésorerie qui le présente, la seule chose peut-être c'est de donner les chiffres et je vais laisser la parole à Philippe qui va acter simplement les chiffres de la conclusion parce que nous ne sommes pas responsables de ce compte de gestion. Philippe.

M. BLOUIN : En fait le Pôle finances établi un état de rapprochement entre nos comptes et ceux du Trésorier principal et nous confirmons ici que cet état de rapprochement est bon et qu'il n'appelle, en accord avec le Trésorier, ni observations, ni réserves.

M. le Maire : Voilà. Le compte de gestion je vous demande donc de l'approuver pour le trésorier, ceux qui sont pour ? Ah il y avait des abstentions, pardon alors je reprends, ceux qui sont pour le compte de gestion, je comprends l'abstention, ceux qui s'abstiennent parce que vous n'avez pas participé aux budgets antérieurs, tout à fait, c'est ça la raison ?

M. LEBON : Oui.

M. le Maire : Mais bon, si on devait faire ainsi avec tous les nouveaux, on est en apport et en soutien mais bon c'est que le compte de gestion ça devrait être uniquement ceux qui sont sortants mais c'est aussi embêtant par ce que, si par exemple ça vient à basculer dans l'autre sens, si il n'y a plus personne dans la salle pour voter le compte de gestion parce qu'ils sont pas ici, tout le monde s'abstient le compte de gestion n'est pas accepté, voilà bon bref, il y en a bien un qui devait se désigner. Donc, excusez-moi pour cette partie-là, donc 4 abstentions du groupe Mouvaux avec Vous.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

5-Compte de gestion 2019 Budget annexe pompes funèbres

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. le Maire : Donc là aussi Philippe une grande interrogation, je te laisse la parole.

M. BLOUIN : C'est un budget de 1245.00 euros, alors ce compte de gestion on va le supprimer je crois, vu le travail qu'il demande pour une somme aussi faible. Donc il vous est demandé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 concernant les pompes funèbres, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves.

M. le Maire : C'est vrai que ce compte de gestion des pompes funèbres au fil des années, pour ceux qui siégeaient auparavant, il est ridicule, je pense même qu'une année il y a avait zéro, on a voté un compte c'était zéro et zéro. Et on doit passer, en fin de compte on doit remplir des papiers dans tous les sens, c'est-à-dire qu'il y a un cadre A de cette mairie qui passe une demi-journée à remplir pour des zéros et des zéros. Donc c'est pour ça qu'en accord avec la Trésorerie, on va être appelé à supprimer pour le réintégrer dans le compte principal, et on va gagner du temps et de l'argent.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

6-Compte administratif 2019 Budget principal Ville

M. le maire : Nous sommes donc maintenant sur le compte administration 2019 et je cède la parole à Philippe Hervé BLOUIN, il vous a préparé un super power point pour être le plus clair possible et pour que tout le monde soit incollable sur les chiffres du CA 2019.

M. BLOUIN : Merci pour la pression Monsieur le Maire. La technique est prête ? Donc on a essayé de synthétiser ce compte administratif sous forme de power point qui a été présenté à la commission finances il y a une dizaine de jours. Au sommaire donc nous verrons ça en quatre parties. La première c'est l'équilibre bien entendu. Ensuite une vue d'ensemble de la section de fonctionnement, une vue d'ensemble de la section investissement et enfin les ratios financiers et la gestion de la dette. Alors j'ai oublié de vous préciser que ce compte administratif, alors je crois que Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, nous avions jusque cette année compte tenu des événements, jusqu'au 31 Juillet pour le remettre. Au niveau de l'équilibre général, donc concernant le compte administratif, nous avons fait un rappel du budget prévisionnel 2019, plus les dispositions modificatives qui ont été votées en 2019, au niveau des recettes nous étions, nous sommes à 22 millions 930 et au niveau des dépenses à 22 930 892 et au niveau des comptes administratifs, nous arrivons au niveau des recettes à 19 856 212 euros et au niveau des dépenses à 17 381 986. Au niveau de ses recettes nous avons 16 523 297 euros de recettes de fonctionnement et 3 392 915 euros de recettes d'investissement et au niveau des dépenses 12 760 000 euros de fonctionnement et 4 621 718 euros d'investissement. L'écart entre ces deux chiffres étant le financement propre, c'est-à-dire le résultat du budget de fonctionnement. Au niveau de la section de fonctionnement, nous avons prévu au titre des recettes 14 087 065 euros et nous arrivons à 14 310 237 euros ce qui représente par rapport en dessous le moins 1,19 pour cent c'est un comparatif par rapport au compte administratif de 2018. Le résultat antérieur reporté 2 212 224 euros et les dépenses de l'exercice, nous avions prévu 12 712 225 euros et nous avons atterri à 14 422 329 euros, 12 422 329 euros ce qui représente une hausse de 0,80 % par rapport au compte administratif de 2018. Il est à noter que le compte de 2019, le compte administratif de 2019 a été, les recettes ont augmenté suite, nous avons gagné un procès dans le cadre du litige que nous avons sur l'école Lucie Aubrac et nous avons eu une recette exceptionnelle de 425 000 euros. Les recettes augmentent de 1,79 %. Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons des recettes totales de 14 319 237 euros. La répartition de ces recettes, nous avons 33 % pour la taxe d'habitation ce qui représente un montant de 4 700 000 euros, nous avons 19 % sur le foncier bâti ce qui représente 2 700 000 euros, et là je vais prendre les principaux paragraphes, autres impôts, droits de mutation, produits de services qui sont les recettes de restauration et les centres aérés et les dotations et subventions on verra plus tard représentent, alors ce sont les dotations que nous recevons de l'Etat, de la MEL par exemple, représentent à peu près 17 %. On peut passer au suivant maintenant. Les impôts et taxes, nous avons une recette 9 563 157 euros, en hausse de 4,22 % par rapport au compte administratif de 2018 et supérieur à ce qu'on avait prévu. Alors, la progression des recettes fiscales est liée notamment au dynamisme des droits de mutation puisque au niveau des droits de mutation nous avons eu 43 000 euros en plus par rapport à 2018, au dynamisme des taxes foncières, les taxes foncières ont augmenté de 72 000 euros et au dynamisme de la taxe d'habitation qui a augmenté de 5,2 % plus 237 000 euros, c'est principalement dû à l'augmentation des bases des valeurs locatives. Et ensuite il y a eu un abattement qui a été ramené de 15 à 12 %. Le fond de péréquation des ressources intercommunales lui a accusé une baisse de l'ordre de 19,6 % ça c'est la répartition de l'ancienne taxe professionnelle qui était perçue auparavant par la mairie et qui maintenant est perçue par la MEL et qui est ensuite redistribuée aux communes par la MEL. Au niveau des dotations, subventions et participations, nous avons un total de 2 488 653 euros qui est en baisse de 10,95 % par rapport à 2018 et qui correspond à 98 % de ce que nous avions prévus. Nous avons une baisse de 306 000 euros, dû principalement à la dotation de solidarité urbaine qui a baissé de 78 000 euros mais ça nous l'avons prévu, nous le savions et ensuite aux règlements des caisses d'allocations familiales qui sont très difficiles à prévoir, le montant est très difficile à déterminer, elles peuvent être décalées dans le temps et là nous avons eu moins 205 000 euros, mais qui vont être perçues après. Ensuite il y a eu un changement d'imputation concernant la participation du collège Van Der Meersch pour l'utilisation d'une salle de sport qui appartient à la ville de Mouvaux, qui a baissé dans ce chapitre et qui est passé au chapitre 75. Au niveau des produits et des services, donc nous sommes arrivés à 1 901 055 euros ce qui représente une hausse de 2,55 % par rapport à 2018 et qui est supérieure à ce que nous avons prévu. On a surtout une augmentation des services de 47 000 euros qui est dû à l'augmentation des recettes jeunesse, nos centres aérés ont connu un nombre croissant d'enfants inscrits, les centres aérés, les Mercredis récréatifs ce qui a entraîné une augmentation des recettes de 47 000 euros. Les produits exceptionnels, nous sommes arrivés au 31 12 2019 à 207 653 euros, forte baisse par rapport à 2018 mais qui correspond à 12 % près à ce que nous avions estimé, c'est une baisse de 341 000 euros qui est dû en fait à ce produit exceptionnel que nous avons reçu en 2018 suite au contentieux de Lucie Aubrac. C'est une écriture de 425 000 euros qui a été équilibrée en dépenses et en recettes et ensuite nous avons eu des remboursements d'assurances en forte augmentation 50 000 euros, notamment le parquet de Jean Richmond. Au niveau des dépenses de fonctionnement nous avons fait, nous indiquons dans ce tableau les différentes dépenses de fonctionnement, le chiffre au 31 Décembre 2019, un comparatif par rapport à 2018 et ensuite un comparatif par rapport à ce que nous avions prévu, alors les charges à caractère général ont augmenté de 6 %, les charges de personnel de 3,5 %, autres charges courantes identiques, charges financières ont baissé, charges exceptionnelles ont baissé et au total les dépenses ont augmenté par rapport à 2018 de 0,80 %. Nous allons voir ça dans le détail, alors les charges à caractère général, il y a une hausse de 173 000 euros, ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a eu une régularisation d'une assurance dommage ouvrage qui avait été imputée à tort sur 2018 et qui a été mis sur 2019. Il y a eu différentes factures de régularisation d'électricité et gaz et ensuite, bien entendu, comme les centres aérés, les Mercredis récréatifs, la cantine scolaire a eu pas mal de succès, nous avons eu une forte hausse des frais de restauration. Au niveau de la masse salariale, une augmentation donc je le disais tout à l'heure de 3,5 %. Bon nous en avons parlé lors du vote de la disposition modificative du mois d'Octobre où là la masse salariale a fait un léger bon dirons-nous parce que comme les centres aérés ont eu beaucoup plus d'enfants, bien entendu nous avons dû recruter beaucoup plus de personnes pour les encadrer. Au niveau des dépenses des recettes d'investissement, donc nous avons une capacité totale, une capacité de financement total de 7 095 944 dont 3 332 915 euros de recettes d'investissement et 3 763 028 euros qui proviennent de la section de fonctionnement. Ce qui est très important à signaler ici c'est que notre financement propre représente 53 % de nos recettes d'investissement, cela provient principalement donc du résultat de la section de fonctionnement. Nous avons en subvention près de 650 000 euros, dans ces recettes d'investissement outre les subventions, nous avons aussi un poste qui est en fait lorsque nous investissons, nous payons la TVA sur les investissements immobiliers notamment et nous la récupérons deux ans après. Et donc là nous avons un poste important de récupération de TVA sur les investissements qui ont été fait il y a deux ans. On voit ici que les efforts consentis en section de fonctionnement portent leurs fruits et donc permettent d'autofinancer nos investissements en évitant au maximum de recourir à l'emprunt. Les dépenses d'investissement 4 621 718 euros qui se répartissent de la manière suivante : on a 68 % pour les dépenses d'équipement, 27 % pour le remboursement de la dette et 5 % pour des dépenses de régularisations. Alors la ville s'est endettée pour 1 254 000

euros en 2019 et les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 200 000 euros et là avons mis en dessous différents postes, différents détails donc 800 000 euros pour les travaux des rues Franklin Roosevelt, Mûquet et Faidherbe et Lanoy Blin, 140 000 euros pour les réseaux de chauffage, 90 000 euros pour le soutien à la création de logements sociaux et 72 000 euros pour les travaux d'extension de la vidéoprotection 56 000 euros pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et enfin 55 000 euros pour les travaux d'aménagement de terrain, aire de jeux et plantations. On rappelle qu'entre 2018 et 2019 la ville de Mouvaux a investi 41 millions d'euros. En enfin le dernier point, le point le plus important nos ratios financiers, nous avons remis dans ce tableau les recettes réelles de fonctionnement sur 2018 et 2019, nos dépenses réelles de fonctionnement sur 2018, notre épargne brute donc 2 559 000 euros pour 2018 et 1 887 000 pour 2019 et le taux d'épargne brute, c'est un taux qu'on regarde de très près, qui s'est élevé en 2018 à 14,90 % et qui s'élève donc en 2019 à 13,2 %. Bon sachez que ce taux d'épargne brute s'il est supérieur à 8 % il est signe de bonne santé pour la commune, bonne santé financière c'est le terme qu'il faut employer actuellement. L'encours de dette, en 2018 13 731 185 euros, il a été ramené en 2019 à 12 477 307 euros ce qui représente, la ville de Mouvaux avait en 2018 une capacité de désendettement en années à 6,36 années, en 2019 c'est 6,61 années. Je tiens quand même à vous rappeler que nous avons en dettes un emprunt qui normalement se termine en Janvier 2021 qui représente à peu près 4 500 000 euros et cet emprunt va être remboursé suite à la vente d'un terrain, donc si on retire cet emprunt bien entendu le ratio va s'améliorer. J'ai été succinct, j'espère avoir été clair, si vous avez des questions nous sommes à votre disposition.

M. le maire : Prise de parole ? Monsieur LEBON.

M. LEBON : Merci, oui alors juste un commentaire pour vous dire pourquoi nous allons nous abstenir, voilà nous sommes un groupe qui est renouvelé donc nous n'avons pas participé à l'élaboration naturellement de ce budget, ni aux commissions, ni validé ce budget mais nos prédécesseurs ayant pu apporter leurs observations et propositions, nous n'avons pas d'autres observations que celles déjà exprimées par Madame COLLOT, Monsieur HALLÉ et Madame HERVEIN lors des différents conseils municipaux. Nous allons donc nous abstenir.

M. le maire : Ce qui est logique comme la suite du compte de gestion. D'autres prises de parole ? Ah monsieur GHEYSENS, vous vous étiez là, vous ne pouvez pas vous taire, vous étiez là en 2014.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Le Compte Administratif 2019 est une analyse précise des recettes effectivement perçues en 2019, et des dépenses réellement engagées en 2019. Cette analyse a vocation informative sur le budget, et permet à chacun d'appréhender concrètement les subtilités des comptes de notre commune. Cette analyse est aussi un historique des actions quotidiennes, menées à destination de nos concitoyens, dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du sport, de la sécurité, du développement durable, sans oublier les dépenses d'investissements et d'entretiens de notre patrimoine communal. Cette analyse permet, au-delà des chiffres, de mettre en lumière le travail des nombreux acteurs que sont les directeurs de pôles et les agents municipaux, qui interviennent au service des Mouvallois et qui contribuent à l'attractivité de notre commune. Cette analyse voit émerger à nouveau un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2019, puisque nous avons toujours eu le principe, d'engager les dépenses, en fonction des recettes attendues.

Ce crucial excédent de fonctionnement, nous a souvent permis d'autofinancer en partie nos projets d'équipements, et nous a permis par la même occasion d'éviter ou limiter les emprunts. Ainsi, notre taux d'épargne brut atteint les 13 %, notre capacité de désendettement est de 6,6 années, et Mouvaux s'est désendettée de 1 254 000 € en 2019. Notons qu'une partie non négligeable de notre endettement est liée au prêt relais, résultant de la saisine du tribunal administratif par une association opposée au projet de la vente de notre terrain de la Carrière des Prés. Cette association ayant été déboutée dans tous ses recours, l'issue attendue, favorable à la ville de Mouvaux, accentuera aussi notre désendettement. Depuis 2008, ce sont plus de 41 millions d'euros qui ont été investis par notre commune pour embellir notre cadre de vie, préserver l'attractivité de notre territoire et assurer notre avenir. Cette analyse nous rappelle que nos principales recettes sont issues :

- des produits des services municipaux ;
- des contributions directes dont la part communale issue des taxes foncières et de la taxe d'habitation ;
- des dotations de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- des subventions en provenance de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF ;
- les recettes issues de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, tributaires du marché de l'immobilier et particulièrement dynamiques en 2019.

Notons enfin que nous ne sommes plus éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine, soit une perte d'environ 300 000 € entre 2017 et 2019, puisque désormais calculée en fonction de la richesse des habitants de notre commune. Cette analyse confirme la baisse des dotations de l'Etat en 2019. La DGF s'est réduite d'un million d'euros par an depuis quelques années. Rappelons que ce désengagement financier de l'Etat s'additionne aux transferts de charges non compensés, ainsi qu'aux normes et directives multiples imposées. Cette tendance s'aggravera inévitablement dans le futur ; la croissance des recettes fiscales sera moins dynamique. La suppression progressive de la Taxe d'Habitation en est l'illustration. Cette analyse met en évidence nos faibles marges de manœuvre en termes de recettes face aux inévitables augmentations de charges. Cette analyse de nos finances, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. En définitive, le Compte Administratif 2019, véritable « tableau de bord » et « indicateur » de l'état de nos finances, ne révèle pas de déficits mais des excédents cumulés, qui seront affectés aux investissements, comme il est de coutume pour notre commune. Le Compte Administratif 2019, fait apparaître un Budget Primitif 2019 correctement élaboré, puis mis en œuvre efficacement, témoignant ainsi de sa parfaite réalisation, et cela conformément aux engagements et aux décisions prises par le Conseil municipal de la précédente mandature 2014 2020 lors du vote du Budget Primitif 2019. Il apparaît, à la lecture du Compte Administratif 2019, que les prévisions budgétaires 2019 étaient sincères et réalistes. Je vous remercie.

M. le Maire : Il est bon de rappeler les engagements de l'Etat parce que tout le monde a oublié et moi je le rappelle, l'Etat a engagé à partir de 2014 une saignée lourde au niveau de sa dotation globale de fonctionnement qui fait perdre à la ville de Mouvaux, comme il fait perdre à toutes les villes françaises, de l'ordre de 35 à 40 % de baisse de DGF. Pour la ville de Mouvaux ça représente un million cent, c'est un million cent que l'on a en moins en capacité d'autofinancement pour nos futurs investissements. Si on ajoute maintenant la DSU, on sort du dispositif DSU, parce que la DSU qui est un calcul, je vais le dire qui est tronqué, parce qu'on calcule en fonction de la richesse des habitants et non pas des recettes fiscales. Les habitants peuvent être riches mais la ville peut être pauvre, c'est en fonction bien sûr des bases et si j'ajoute la sortie de la DSU, de l'ordre de 300 000 euros ça fait 1,4 million d'euros chaque année que l'on perd pour payer des investissements. Maintenant il y a une nouvelle sauce on rajoute, tout le monde se félicite, et ici dans la salle nous sommes tous contribuables, on se félicite tous de la suppression de la taxe d'habitation, de ne plus la payer, mais le problème c'est la compensation et la compensation de la taxe d'habitation va être à l'euro constant c'est-à-dire que si on touche 4 millions en 2020, en 2030 la ville de Mouvaux touchera toujours 4 millions et elle ne sera pas valorisée chaque année. Par contre chaque année il y a l'augmentation des coûts de la vie, les fluides, les salaires, les charges diverses, etc ... bref, si on fait une projection sur l'avenir on va voir que notre capacité d'autofinancement c'est-à-dire notre capacité d'investir, investir dans des équipements structurants mais aussi maintenir notre patrimoine, va fondre comme neige au soleil. On va voir dans l'élaboration du budget 2020, c'est la première fois de son histoire qu'on va être autour du million d'euros en capacité d'autofinancement. Quand je suis arrivé maire, on était à 2,5 millions, 3 millions, voilà la réalité. Donc on va devoir se serrer la ceinture, on va voir aussi dans l'élaboration budgétaire 2020 qu'il y a eu des choix parce qu'il y a eu aussi un contexte particulier, qu'il y a eu encore des dépenses supplémentaires pour notre commune mais surtout des recettes en moins. Mais je n'anticipe pas sur le budget 2020 parce que Philippe va nous présenter ça avec brio comme il a présenté le compte administratif, tu veux peut-être dire encore un mot Philippe, non ? Tu voulais remercier tes collaborateurs, je crois ? Moi je remercie les services, je remercie Gladys, je l'ai remerciée deux fois, je remercie Gladys qui est la directrice des finances qui n'est pas parmi nous parce qu'elle vient d'avoir une petite Adèle, il y a quelques jours, et Martin, le petit Martin qui est là qui est tout frais sorti de son université et qui a eu deux beaux paquets cadeaux et il y en a un troisième qui arrive à grands pas du reste, Martin. Il a eu donc le paquet cadeau donc de son premier compte administratif réel de sa vie, il l'avait étudié sur les bancs de l'université et là c'est du réel et par anticipation on verra la présentation de Philippe-Hervé mais, par anticipation, il a travaillé également donc sur l'élaboration du budget primitif 2020 avec ses difficultés parce qu'il a été revu et corrigé. Ce que je vous propose c'est de vous laisser, de laisser la présidence à monsieur Eddie BERCKER premier adjoint.

M. BERCKER : Merci monsieur le maire. Et bien voilà donc c'est vrai que pour les nouveaux qui sont là aujourd'hui, Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du compte administratif donc il me revient donc de faire les opérations de votes en lieu et place de Monsieur le Maire.

Par 27 voix pour et 4 absentes (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

M. le Maire : Merci, j'ai oublié pour les non-initiés et étant ordonnateur je n'ai pas le droit d'être dans la salle au moment du vote du compte administratif parce que j'ai vu des têtes, non non, donc chaque année vous allez voir je me lève et je vous laisse quelques instants et la présidence est donnée normalement au premier adjoint qui reprend la main sur le compte administratif. Merci donc pour ce vote, sans plus tarder je vous propose de passer au point suivant qui est donc l'affectation du résultat.

7-Compte administratif 2019 Budget annexe pompes funèbres

M. BLOUIN, Rapporteur : Vous avez tous reçu le compte administratif des pompes funèbres, bon vu le montant je n'ai pas de commentaires à faire et donc on vous demande de valider ce compte administratif.

M. le Maire : Je dois ressortir aussi ? Donc je passe la présidence à Eddie BERCKER.

M. BERCKER : Quel honneur. Voilà donc ceux qui sont pour adopter donc ce compte administratif de bien lever la main, avis contraire il n'y en a pas, abstention des quatre élus de Mouvaux avec Vous, merci. Même résultat que pour le compte administratif donc pompes funèbres et compte administratif ont même résultat 4 abstentions et le reste pour.

Par 27 voix pour et 4 absentes (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

M. le Maire : Merci, maintenant je peux passer au point numéro 8.

8-Affectation du résultat 2019 Budget principal Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +2 212 224,38 €

Résultat de l'exercice 2019 : + 1 550 804,03 €

Résultat à affecter : + 3 763 028,41 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : + 1392 619,55 €

Résultat de l'exercice 2019 : - 2 117 051,69 €

Résultat cumulé d'investissement : - 724 432,14 € (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 564 370,79 €

Résultat à couvrir : - 1 288 802,93 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 1 288 802,93 €, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (2 474 225,48 €).

M. BLOUIN, Rapporteur : Donc suite au compte administratif nous devons affecter le résultat. Concernant le résultat de la section de fonctionnement, nous avons le résultat de l'exercice précédent qui s'élève à 2 212 224 euros, le résultat de l'exercice 2019 1 555 804 euros et donc ce qui fait un total résultat affecté de 3 763 028,41 euros. Au niveau de la section d'investissement nous avons le résultat de l'exercice précédent 1 392 619 euros. Les résultats de l'exercice 2019 moins 2 117 051 euros ce qui fait un résultat cumulé d'investissement de moins 724 432 euros. Le résultat des restes à réaliser moins 564 370 euros donc un résultat à couvrir donc moins 564 370 euros moins 724 432 euros, un total de moins 1 288 802 euros et donc il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement pour un montant de 1 288 802 euros et le reste bien entendu est reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 c'est-à-dire 2 474 225 euros.

M. le maire : Y a-t-il des questions ? Non, je vous propose donc de voter cette affectation définitive.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

9-Affectation du résultat 2019 Budget annexe pompes funèbres

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2019 : 0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2019 : 0 €

Il vous est proposé d'entériner ce résultat en ne procédant à aucune affectation.

M. BLOUIN, rapporteur : Oui ça va aller assez vite. J'ai le regret de vous annoncer qu'il n'y a aucun résultat affecté.

M. le maire : Zéro, comprenez que on se pose la question de savoir où on va l'intégrer quand même.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

10-Dissolution du Budget annexe pompes funèbres

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant que les opérations d'ouverture des cases et de taxe d'inhumation comptabilisées sur le budget annexe service extérieur des pompes funèbres relèvent d'opérations de gestion et de police administrative, et non d'activités industrielles et commerciales entrant dans la sphère concurrentielle,

Considérant que dès lors, ces activités peuvent être comptabilisées au budget principal de la Ville de Mouvaux,

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Approuver la suppression du budget annexe service extérieur des pompes funèbres au 31 décembre 2019,
- Acter que cette clôture ne génère pas de reprise d'actif, de passif, ni de résultat,
- Autoriser la comptabilisation des opérations d'ouverture de cases et de taxe d'inhumation au budget principal de la Ville de Mouvaux à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ladite clôture.

M. BLOUIN, rapporteur : On le disait tout à l'heure donc ce budget annexe du service extérieur des pompes funèbres représente un travail assez important pour pas grand-chose puisque ce budget s'élève à 1 245 euros et donc on vous propose de le traiter au titre du budget de fonctionnement de la mairie et de l'englober dans le budget de fonctionnement de la mairie.

M. le maire : Feu les pompes funèbres, voilà, il est enterré le budget. Pas de questions particulière ?

À l'unanimité, le conseil municipal adopte.

11-Vote des taux des taxes locales 2020

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Il vous est proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2020 ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2019	Taux communal 2020
Taxe d'Habitation	34,37 %	34,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,98 %	21,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	89,12 %	89,12 %

M. BLOUIN, rapporteur : Donc il est proposé un maintien des taux de taxes locales pour 2020. Donc petit rappel : 34,37 % pour la taxe d'habitation, 21,98 % pour le foncier bâti et 89,12 % pour le foncier non bâti donc aucun changement par rapport à 2019.

M. le Maire : Nous ne changeons pas les taux cette année. Pas de questions particulières ? Monsieur LEBON.

M. LEBON : Alors concernant cette délibération, nous aurions aimé une diminution des taux sur l'ensemble des taxes et concernant principalement la taxe d'habitation, le rétablissement, comme ce qui avait déjà été demandé, du taux d'abattement à la base 15 % au lieu de 12 %, c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Vous preniez comme exemple tout à l'heure la ville de Tourcoing pour l'expression des différents partis, vous connaissez un petit peu les abattements à la ville de Tourcoing ?

M. LEBON : Vous prenez l'exemple d'une ville qui va vous intéresser et vous avantager.

M. le maire : C'est l'exemple que vous avez soulevé tout à l'heure.

M. LEBON : Il faut le faire de part et d'autre.

M. le Maire : Moi je maintiens les taux, je redis ce que j'ai dit en préambule, s'il n'y a pas de recettes il ne peut pas y avoir de dépenses, et les recettes fondent comme neige au soleil. Donc baisser pourquoi pas, on peut se poser la question mais c'est-à-dire baisser, plus de moyen d'entretenir notre patrimoine, voilà la réalité. Et à un moment donné vous serez obligé de monter et de bien monter c'est évident. Donc moi je maintiens cette délibération de maintenir les taux de 2020 à la hauteur des taux de 2019.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

12-Budget primitif 2020 Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24.176.168,23€.

La section « Fonctionnement » pour un montant de 16.062.928,48€.

La section « Investissement » pour un montant de 8.113.239,75€.

M. le Maire : La parole est à Philippe-Hervé pour une belle présentation.

M. BLOUIN : Merci Monsieur le Maire. Nous avons choisi avec Martin de vous présenter le budget 2020 sur un power point qui est rigoureusement identique, similaire au compte administratif 2019 afin que vous puissiez comparer. Alors nous avons le même sommaire bien entendu, les discussions au niveau du budget ont démarré au mois de Janvier, se sont poursuivies sur Février c'est-à-dire que les responsables de pôles, les adjoints ont établi des feuilles de route au niveau des dépenses, il y a eu bien entendu des discussions, des négociations avec Monsieur le Maire et ce budget que nous présentons aujourd'hui devait être présenté normalement au mois de Mars il avait été préparé pour mais malheureusement compte-tenu des événements nous n'avons pas pu le faire et nous avons choisi aussi de vous présenter le budget qui aurait dû être présenté au mois de Mars et mettre à côté le budget qu'on vous présente aujourd'hui en tenant compte des événements. Donc ce budget qu'on vous présente intègre la crise sanitaire jusqu'au 30 Juin parce que présenter un budget aujourd'hui je suis quand même en sérieuse difficulté parce que aujourd'hui on ne sait pas du tout ce qui va se passer à la rentrée donc c'est un budget à ce jour, tout peut basculer à la rentrée. Alors le budget primitif 2020 nous avons prévu au niveau des recettes totales au mois de Mars une somme de 24 807 344 euros, le budget pendant le covid cette somme a été ramenée à 24 176 168 euros. Au niveau des dépenses totales nous avons prévu au mois de Mars 24 807 344 euros pendant le covid cette somme est ramenée à 24 178 168 euros. Nous distinguons en bas les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement donc

16 062 000 euros pour le fonctionnement et 8 113 000 pour l'investissement et les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement donc 16 062 000 pour le fonctionnement et 8 113 000 pour l'investissement. Alors il y a un gros écart entre ce que nous avons présenté au titre du BP 2019 avec les dispositions modificatives, je vous rassure tout de suite il y a un écart d'un million huit qui se trouve à la fois en dépenses et en recettes 1 800 000 euros donc cet écart ça s'équilibre bien entendu et ça n'a aucun impact sur notre trésorerie, ça concerne la rétrocession de la ZAC du centre-ville que nous devons intégrer dans nos comptes et qui a été estimée donc à 1 800 000 euros. Au niveau de la section de fonctionnement nous avons au niveau des recettes 14 087 065 euros en 2019 avec les dispositions modificatives, au mois de Mars 14 040 000 euros et cette somme a été ramenée à 13 568 000 euros aujourd'hui donc une baisse de l'ordre de 520 000 euros. Le résultat n'a pas changé bien entendu 2 474 225 euros et les dépenses qui étaient prévues à 12 626 000 euros ont été ramenées à 12 314 592 euros soit une baisse de 312 000 euros, on verra le détail après. Au niveau des recettes de fonctionnement nous avons une somme de 13 568 703 euros, ces recettes de fonctionnement comme nous l'avons vu tout à l'heure pour les comptes administratifs, la principale recette c'est la taxe d'habitation, les ratios sont identiques et les pourcentages sont quasiment similaires donc ces recettes réelles de fonctionnement ça représente principalement, nous avons la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et aussi les droits de mutation qui est un sujet important aujourd'hui. Les impôts et taxes, une somme prévue au mois de Mars de 9 620 000 euros qui a été ramenée à 9 350 000 euros soit une baisse de l'ordre de 270 000 euros. La principale baisse, ce sont les droits de mutation c'est-à-dire que nous pensons que les droits de mutation vont baisser de l'ordre de 270 000 euros cette année suite aux événements. Bon les droits de mutation ce sont les taxes qui nous percevons lors des achats, ventes de maisons ou appartements sur Mouvoux. Nous avons prévu sur ce poste là une hausse de 50 000 euros au mois de Mars 2020, nous prévoyons aujourd'hui une baisse de 270 000 euros. Sinon pour les autres dépenses il n'y a pas réellement de changement. La taxe d'habitation bien entendu continue à augmenter, nous avons prévu une hausse de 0.80 % il est la revalorisation des bases et la taxe foncière une hausse de 2.87 % qui est une base beaucoup plus dynamique. Les dotations, subventions et participations donc nous avions prévu en Mars 2020, 2 498 000 euros, nous prévoyons 2 516 000 euros et ce que nous allons percevoir, nous avons perçu je ne sais pas ...

M. le maire : On va.

M. BLOUIN : Une somme de 18 000 euros pour les masques que nous avons distribués dans la ville. Bien entendu on subit au niveau de cette ligne-là dotations, subventions et participations toujours la baisse, la perte de la DSU moins 139 000 euros, avec une augmentation de certaines compensations fiscales 52 000 euros et la dotation nationale de péréquation 31 000 euros et la CAF nous avons estimé que les recettes allaient augmenter de 50 000 euros. Autre produit de gestion courante, où là ce sont des revenus, ce sont des postes nettement moins importants, nous avons prévu 51 000 euros nous laissons le même montant, on ne sera pas impactés normalement par la crise. Il y a un petit changement dans ce poste là j'en ai parlé tout à l'heure, c'est qu'auparavant c'était le Département qui nous payait l'occupation de la salle des sports par les élèves du collège Van Der Meersch, maintenant c'est le Collège qui nous paye directement, donc ça change de compte. Le produit des services, nous avions prévu en 2020 1 756 000 euros, nous pensons atterrir en 2020 au 31.12 2020 à 1 536 000 euros. Les postes n'ont pas changé sauf une forte baisse liée à la restauration scolaire, à la petite enfance. Il est évident que les classes qui n'étaient pas ouvertes en Mars, Avril et une partie de Mai avec des effectifs très réduits où les centres aérés qui n'ont pas pu ouvrir bien entendu les parents n'ont pas payé et donc nous avons une baisse de nos recettes. Les premiers services affichent donc une baisse de 77 000 euros aussi mais c'est lié, c'est strictement lié à un changement au titre du chapitre compte et redevance du domaine public qui était imputé au chapitre 70 en 2019 et réinfecté au chapitre 73 en 2020 pour 75 000 euros. Et les impacts covid on l'a vu et on le verra surtout à la page suivante, où nous avons résumé sur un slide les baisses que nous allons avoir que nous avons eues en recette, alors la pause méridienne 100 000 euros pause les repas, les cantines des enfants, les crèches 39 000 euros en moins, le périscolaire 27 000 euros en moins, mercredis récréatifs 31 000 euros en moins et l'accueil des loisirs 23 000 euros, ce qui fait un total de 220 000 euros de recettes en moins estimées à ce jour. Les produits exceptionnels pas de changement par rapport à ce que nous avions prévu au mois de Mars 2020, il y a une forte baisse par rapport à 2019 puisque nous avons eu des régularisations comptables qui ont fortement gonflé en 2019 le chapitre 77 et nous avons perçu des indemnités d'assurances relativement importantes, nous continuerons à en recevoir en 2020 mais dans une moindre mesure. Au niveau des dépenses de fonctionnement j'ai repris là, comme pour les comptes administratifs, les différents postes, nous avions prévu pour les charges à caractère général et nous verrons cela dans le détail après, 3 152 000 euros au lieu de 3 095 000 en 2019 après que, suite au covid ; 2 987 482 euros liée à la baisse d'activité avec le confinement, charges de personnel nous étions, nous avions prévu 7 900 000 euros en 2020, suite au covid nous pensons que ce poste va baisser pour être ramené à 7 742 580 euros, c'est lié surtout à la baisse des activités de contractuels les encadrants pour les centres aérés et lié aussi à une baisse des heures supplémentaires. Autres charges de gestion courante donc l'indemnité il y a un montant de 1 278 000 euros qui avait été prévu, revu à la baisse parce qu'il y a eu une baisse des indemnités des élus, suite au covid ce poste nous le portons à un 1 287 000 euros suite à des aides supplémentaires qui ont été accordées aux associations. Les charges financières seront ramenées à 235 000 euros au lieu de 2019 prévu, au lieu de 248 225 euros prévus en 2019 là il n'y a pas de changement par rapport au covid, les charges exceptionnelles ont été ramenées à 40 000 euros au lieu de 84 000 euros on verra pourquoi après, nous les avons décidées après covid de les porter à 41 520 euros suite à une remise gracieuse de la TLPE. Pour les atténuations de produits nous avons prévu une somme de 21 000 euros ce qui fait un total de dépenses prévues en 2020 à 12 626 000 euros que nous avons ramené à 12 314 582 euros suite au covid. Sur le slide suivant vous avez la répartition de ces différentes charges, y'a pas de commentaires à faire là-dessus. Sur le slide suivant là nous avons le détail des charges à caractère général donc 2 187 000 euros au 3 152 000 euros bon lié principalement, on l'a dit tout à l'heure, à la baisse de la fréquentation de la petite enfance et de la vie scolaire et quelques baisses de factures au niveau des télécommunications et du chauffage bien entendu puisque la mairie a été plus ou moins inoccupée sauf par le maire et la DGS durant le mois de Mars. Au niveau des charges de personnel nous avons estimé que les charges de personnel allaient baisser, allaient être amenées à 7 742 000 euros, 7 742 580 euros bon je l'ai dit tout à l'heure c'est lié principalement aux heures supplémentaires qui n'ont pas été payées durant ces mois de confinement et le contrat des accueils des personnes qui accueillent les enfants en centre de loisirs. Autres charges de gestion courante, il n'y a pas de commentaires particuliers à faire si ce n'est que nous maintenons donc notre soutien financier au monde associatif et à ses partenaires extérieurs, surtout en ce qui concerne l'association des commerçants par rapport au covid. La section d'investissement, le poste en 2020 donc s'est élevé, a été estimé à 8 273 119 euros, après covid 8 113 239 euros, bon c'est la conséquence un peu des résultats de la section de fonctionnement puisqu'il y aura moins de recettes en section de fonctionnement et les dépenses totales de l'exercice donc 8 273 119 qui ont été ramenés à 8 113 239 euros. Les recettes d'investissement vous avez le détail au slide suivant, là aussi nous avons 8 113 239 euros qui se répartissent en recettes d'investissement 4 864 893 euros en recettes d'investissement et virement à la section de fonctionnement 3 248 346 euros. Nous avons les mêmes postes que sur les comptes administratifs, à peu près la même répartition, les subventions représentent à peu près 600 000 euros et le financement propre des investissements issu de la section de fonctionnement représente 40 % de la section d'investissement. Sur le slide suivant nous avons les dépenses d'investissement 8 113 239 euros avec un remboursement de capital qui s'élève, du capital de la dette qui s'élève à 1 280 000 euros et nous avons mis en dessous la liste des investissements qui sont faits ou à faire au titre du BP 2020 notamment l'acquisition du foncier pour le projet boulodrome, l'acquisition du foncier pour le crèche, l'extension du restaurant scolaire Victor Hugo, les travaux de rénovation à l'école maternelle Saint Exupéry et à l'école élémentaire Victor Hugo, des travaux de réaménagement à l'intérieur du groupe scolaire Lucie Aubrac, des travaux de rénovation du multi accueil Noëlle Dewavrin et du relais d'assistantes indépendantes, une aire de jeux toujours en discussion et le développement du réseau de vidéo protection. Donc, des dépenses pour entretenir notre patrimoine et qui sont indispensables pour cet entretien. Nos ratios financiers, ils sont toujours bons mais ils sont moins bons pour nous puisque, compte tenu de ces événements mais la baisse est quand même assez légère puisque, après, suite aux événements du covid le taux d'épargne brute passerait de 10,1 % prévus en Mars 2020 à 9,20 % et la capacité de désendettement de 8,82 années à 9,95 années. Alors bien entendu ces ratios se sont détériorés puisque nous avons eu plus de dépenses et un peu moins de recettes, donc il y a eu un effet de ciseaux mais néanmoins nous restons supérieurs aux coefficients classiques en la matière qui sont de 8 % pour le taux d'épargne brute et de 12 ans pour la capacité de désendettement tout en sachant qu'il y a toujours ce fameux prêt relais qui va s'arrêter normalement dans 6 mois. Voilà pour la présentation du BP, avant de vous laisser la parole pour les questions, je tenais à remercier Martin et tout les services du pôle financier pour le travail accompli et qui m'ont énormément aidé à préparer ces comptes administratifs et ce budget prévisionnel, je tenais aussi à remercier Gladys qui a eu un bébé la semaine dernière et qui a

participé à distance pour aider Martin qui, le pauvre, venait d'arriver et s'est retrouvé tout de suite à devoir faire un compte administratif et un budget prévisionnel. Merci à eux.

M. le maire : Merci, qui veut la parole ? Monsieur LEBON vous avez la parole.

M. LEBON : Merci monsieur DURAND. Alors pour le budget 2020, il est marqué par la crise sanitaire que nous subissons, alors 50 000 euros pour les masques, 22 000 euros d'aide exceptionnelle pour le commerce Mouvallois, tant de dépenses supplémentaires mais nécessaires à nos ambitions, le bien vivre ensemble et la solidarité. Pour autant, ces dépenses et les recettes amputées alors dues à la covid ayant conduit à une rédefinition du budget primitif, ne doivent pas obscurcir notre vision et donner un blanc-seing au budget 2020 de la commune. D'ailleurs, Monsieur GHEYSENS je ne sais pas si vous ferez autant d'éloges pour le budget 2020 que ce que vous avez fait pour le compte administratif de 2019, vous savez qu'il arrive un moment où ça en devient presque gênant. Donc, on verra ce que vous dites. Par rapport aux dépenses, alors nous continuons à considérer par exemple que la création d'un boulodrome couvert, qui coûtera cette année quand même 395 000 euros aux Mouvallois, ce n'est pas un petit budget 395 000 euros, est une dépense qui est inutile. Alors on se pose une question, à quoi nous vaut cette dépense Monsieur DURAND, si ce n'est une promesse à quelques dizaines de pratiquants. Si demain un club de véliplanhistes par exemple s'ouvrait dans notre commune, feriez-vous couvrir le lac du carbonisage pour leur permettre d'assouvir leur passion ? Ces dépenses auraient été bien plus utiles dans d'autres registres comme par exemple de continuer l'enfouissement des réseaux, l'accentuer, verdir notre centre-ville qui en a tant besoin, créer un marché couvert de producteurs locaux par exemple, tant d'aspirations de développement durable plébiscitées par les Français dans de nombreuses villes au second tour des élections municipales et qui, rappelés-le, étaient incluses dans notre programme. Nous souhaitons que ce mandat soit celui du désendettement parce que malgré les éloges qui ont été faites et bien la ville est endettée et bien endettée, la dette s'établit à 1 038 euros en 2018 pour seulement commencer à diminuer en 2019, ce que notre groupe d'ailleurs avait mis en avant lors des élections municipales, le montant de cette dette c'est plus de 12 millions d'euros, ça demeure un montant qui est très important, c'est quand même 923 euros par habitant. C'est donc tous ensemble que nous devons œuvrer pour des finances plus saines et des investissements au seul service des Mouvallois.

M. le maire : La parole à Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Ce début de mandat 2020-2026, aura été perturbé par une crise sanitaire sans précédent, un confinement historique, et des mesures de distanciations sociales inédites. La crise sanitaire que nous traversons n'est pas encore terminée, que déjà s'installent une crise sociale et une récession économique. Les annonces de plans sociaux ou de faillites d'entreprises se multiplient, le nombre de chômeurs s'accroît considérablement, l'Insee prévoit cette année une baisse de 11 % de notre PIB. Je rappelle que le produit intérieur brut est un indicateur, qui additionne toutes les richesses produites sur une année, soit environ 2 400 milliards d'euros pour la France, désormais 6^{ème} PIB mondial. Les dépenses publiques massives, justifiées et symbolisées par le « quoi qu'il en coûte » Présidentiel, soit 230 milliards d'euros supplémentaires cette année, se traduisent par l'envolée de notre endettement national, qui dépasse aujourd'hui les 115 % du PIB et que nous léguons malheureusement à nos descendants. Le mercredi 12 Février dernier, la précédente équipe municipale, lors de la présentation de ses orientations budgétaires 2020, ne pouvait imaginer un tel scénario. Ainsi, comme évoqué lors du Conseil municipal d'installation du mardi 26 Mai dernier, la nouvelle équipe municipale a dû faire preuve d'adaptabilité et de réactivité, pour construire et ajuster ce budget primitif 2020 aux contraintes actuelles. Il s'agissait de relever un défi, face à une crise qui nous a imposé des dépenses supplémentaires, non compensées par l'Etat, comme l'achat de masques de protection pour nos habitants et nos agents, ou comme le soutien apporté à nos commerçants. Cette crise nous a privé dans le même temps, d'une partie de nos recettes fiscales et tarifaires, malgré des dépenses de fonctionnement maintenues ou incompressibles. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer le coût réel de la restauration scolaire. Le prix d'un repas facturé aux familles est de 3,60 euros alors qu'il est de 10,60 euros pour la ville. Et même si nous n'avons acheté aucun repas à nos prestataires pendant la période de confinement, et à fortiori vendu aucun repas aux familles, les dépenses de personnels, dédiés à la pause méridienne, ont perduré. Et notre commune est pourtant loin d'être privilégiée au regard de ses recettes fiscales. Ces dernières sont indexées sur une valeur locative basse, et, l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, reversée par la Métropole Européenne de Lille, demeure modeste par rapport à d'autres villes similaires, voire plus petites. Alors que notre commune se voit reverser environ 530 000 euros annuellement, Linselles reçoit 2 millions d'euros, Roncq 3,4 millions d'euros, Neuville-en-Ferrain 3,7 millions d'euros, Comines 3 millions d'euros, Bondues 2 millions d'euros et Marcq-en-Barœul 8 millions d'euros. On notera donc que Mouvaux est pauvre de par ses recettes fiscales communales, et pourtant nous ne sommes plus éligibles à la DSU, car nos habitants sont considérés comme trop riches aux yeux de l'Etat. Fort heureusement, la période des gros investissements structurants réalisés sur notre territoire au cours des dernières années, est achevée. Au vu de la baisse de nos recettes qui se profile, nous ne serions certainement plus en capacité de les engager. La nouvelle bibliothèque-ludothèque, l'espace Jean Richmond et son mur d'escalade, l'Etoile scène de Mouvaux, les 400 places de stationnement public du centre-ville, l'alignement des rues Roosevelt-Mirabeau et l'aménagement d'une nouvelle placette, l'enfouissement des réseaux électriques et l'installation de nouveaux éclairages publics moins énergivores, le déploiement de la vidéo-surveillance, et bien sûr la remarquable requalification d'envergure du parc du Hautmont auraient-ils vu le jour dans le contexte actuel ? Depuis 2008, 41 millions d'euros auront ainsi été investis par notre commune, pour embellir notre cadre de vie, créer un cœur de ville irriguant tout notre territoire de son dynamisme, et nous donner une identité renouvelée et attractive. Désormais, nos efforts se concentreront sur l'entretien de notre patrimoine communal, sur les équipements de proximité au service de tous et sur le soutien à notre tissu associatif et à notre commerce local. Nos équipements sportifs, nos bâtiments administratifs, nos équipements culturels, nos salles de fêtes et de réunions, notre centre petite enfance, nos 3 groupes scolaires, nos 6 restaurants scolaires, nos 2 églises et notre Chapelle, notre cimetière municipal, nos parcs et espaces verts feront l'objet de toute notre attention. Il est également fait le choix de reporter certaines dépenses d'investissements, ou de les étaler sur plusieurs exercices, comme la construction du boulodrome, plutôt que d'augmenter les impôts et la pression fiscale de nos concitoyens. Car nous construisons toujours notre budget en fonction des recettes attendues et de notre capacité d'autofinancement. Les taux d'imposition 2020 seront donc inchangés à Mouvaux, et aucun emprunt ne sera contracté. Ainsi, l'équipe municipale, dans ce budget 2020 parfaitement cohérent face aux contraintes actuelles, a volontairement orienté ses priorités vers : la valorisation de notre patrimoine, l'embellissement de notre cadre de vie et le bien être des Mouvallois.

M. le Maire : Si vous me permettez je vais apporter quelques éléments. D'une part il faut bien comprendre notre philosophie en matière de construction budgétaire parce qu'elle diffère encore une fois en fonction des mairies. Ici à Mouvaux, comme beaucoup de mes amis politiques, nous concevons un budget en fonction des recettes, c'est-à-dire ce que nous avons dans notre porte-monnaie et en fonction de ça on voit ce qu'on peut dépenser. Il y a certaines collectivités qui fonctionnent à l'inverse, ils font les dépenses et après ils regardent comment ils peuvent avoir des recettes et bien souvent la recette elle est simple, elle passe par l'augmentation de la fiscalité locale. Nous, dans ce budget 2020, nous avons fixé en disant stop, avec la crise que nous traversons il serait indécent d'augmenter les impôts premier critère, deuxième stop il faut faire en sorte que notre endettement ne soit pas aggravé, pas un emprunt prévu en 2020, troisièmement lisser dans le temps ce qui n'est pas indispensable à la période traversée, ce qui m'amène à apporter une petite explication sur le boulodrome qui vous est cher Monsieur LEBON. C'est un choix politique, il n'a été caché à personne, inscrit noir sur blanc dans mon programme, le programme que nous avons partagé avec la liste que j'ai eue l'honneur de diriger a bien fait 72 % et le boulodrome était inscrit dessus. C'est un choix et on peut aussi se poser la question, pourquoi faire une salle d'escrime, pourquoi faire une salle de judo, pourquoi faire une bibliothèque ? C'est un choix, c'est un choix proposé, un service proposé aux Mouvallois. Vous savez, le boulodrome, alors je ne fais pas plaisir à des dizaines de personnes, je fais plaisir à des centaines de personnes. Moi je vis au goût du jour, je vis avec l'évolution de la société, j'ai été sur place, chaque année je vais au moins deux à trois fois voir les amis boulistes, pour les rencontrer, pour discuter avec eux, voir si tout se passe bien, les problèmes rencontrés et autre, j'ai senti leur préoccupation. Vous qui aimez bien les comparaisons avec les villes voisines, c'est marrant, toutes les villes voisines que vous avez citées tout à l'heure elles ont toutes un boulodrome, même plusieurs pour certaines. Et si j'ajoute, ah vous en avez oublié les villes de Marquette, Saint André, de la Madeleine j'en passe et des meilleures, tout le monde a un boulodrome couvert parce que à ce qui paraît nous sommes dans le Nord et dans le Nord il fait super beau mais parfois il pleut. Et les villes devant cet engouement de la pétanque chez les Nordistes, elles ont dû faire face comme à une période donnée on a dû faire face à la multiplication des cours de tennis, quand Yannick NOAH a gagné Roland GARROS, voilà. Je pense que ce n'est pas éphémère

cette augmentation, elle est stabilisée, liée par rapport à la médiatisation de ce sport ou de ce loisir comme bon vous semble, je vois moi l'augmentation sensible chaque année du nombre de licenciés du club bouliste de Mouvaux, et les pauvres malheureux ils sont là dehors avec un kway, sans conditions sanitaires acceptables, pas de toilettes, pas de vestiaires, pas d'eau, rien du tout. Moi je les prends en considération, c'est un choix, un choix que nous assumons ou du moins le groupe que j'ai l'honneur de présider l'assume. Le lac du carbonisage, j'aime bien le lac, c'est pas mal comme exemple, je sais que le carbonisage vous est très cher, j'espère pour vous que vous allez faire de la planche mais je vous dis tout de suite et je vous rassure, le lac malheureusement il ne sera qu'éphémère. Sur les masques, les masques vous savez il n'y a pas que les masques qui ont été distribués à la population il y a aussi la prise en charge de toute la protection des services publics, c'est 100 000 euros, vous le savez, quand on vous demande de nettoyer une clinche de porte dix fois par jour ce n'est pas avec un chiffon sec c'est avec un chiffon et du désinfectant, on a acheté 10 000 euros de désinfectant. Comme le gel hydroalcoolique que vous avez trouvé à l'entrée de la salle, 10 000 euros de gel, comme le produit là il n'existait pas on appuie là, le distributeur de gel même chose 8 000 euros. On a dû aussi mettre en place le plexiglass pour protéger les fonctionnaires à l'accueil mais aussi dans les lieux comme la bibliothèque et autres et re 10 000 euros. Et on ajoute 10 000 euros à 10 000 euros et à 10 000 euros, ce n'est pas des sommes qui étaient prévues c'est des sommes en plus et la compensation de l'Etat est très limite et je comprends parce que l'Etat fait déjà beaucoup d'efforts. On peut dire et je le redis haut et fort, j'ai voté MACRON au deuxième tour parce que le choix était là, je ne suis pas Macroniste de la première heure, tout le monde le sait dans cette salle mais j'ai voté parce qu'il y avait un choix entre un extrême que je combats et MACRON mais je ne regrette pas vous savez mon choix, ça ne veut pas dire que je suis Macroniste mais dans la période que nous avons traversée excusez-moi, moi j'applaudis parce qu'il y avait au moins un pilote dans l'avion. Et je peux le dire en connaissance de cause parce que tous les maires qui sont les soldats de la République, les derniers maillons là face à la crise, on a pu voir qu'il y avait, alors certes on peut critiquer, dire ça battait un peu de l'aile, on peut critiquer on attendait des choses nettes, précises. Vous savez quand vous ne savez pas où vous allez, c'est difficile de déterminer un chemin, très difficile, j'en ai eu à ma petite échelle l'expérience. Vous savez quand vous avez par visioconférence 10 personnes, tous mes cadres en codir, qui me disent « mais qu'est-ce qu'on fait Monsieur le Maire » ? Et tout le monde attend la voix en disant « oui il faut faire ça » et voilà vous vous trompez et il n'y a plus de code, il y a plus de règles, il n'y a plus de lois. Quand on est en crise, c'est le mot qui a été déterminé par le Président, quand on est en crise et bien oui, soit on reste au fond de la tranchée, soit on sort de la tranchée et on fait face. Voilà, c'est ce qu'on a essayé de faire. Sur l'endettement, l'endettement je ne vais pas y revenir, il y a une recette on en reparlera en 2021, on a une recette qu'on attend déjà depuis pas mal de temps, depuis deux ans de 4 000 000 d'euros. J'espère bien que cette recette elle arrivera dans les caisses de la ville maintenant rapidement. Ces 4 000 000 d'euros vont aller directement, je le dis haut et fort, ces 4 000 000 d'euros vont tout de suite être intégralement retirés de l'endettement dont vous avez souligné tout à l'heure : 12 000 000 mois 4 ça fait 8 000 000.

M. LEBON : Vous espérez ...

M. le Maire : Ah non non...

M. LEBON : Ce n'est pas acté ...

M. le Maire : C'est pour ça, mais attendez, laissez-moi terminer. Je vous ai respecté en vous écoutant, prenez des notes, vous poserez après toutes les questions si vous souhaitez entrer dans un débat à ce sujet. Mais c'est pour ça qu'on ne les a pas inscrits en recettes, je n'inscris jamais à un budget tant que je n'ai pas un arrêté de la recette, parce que j'ai aussi des supputations éventuelles d'aides, de subventions. Il n'y a rien d'inscrit, c'est le bingo à chaque fois. Je dis bien arrêté, même une lettre je ne sais pas moi du président de la Région, du président du Département et je crois en leur parole il n'y a pas de problème, le président de la MEL, ça ne me suffit pas, je souhaite l'arrêté et la délibération pour être sûr de la chose. Donc, je n'ai pas inscrit les 4 000 000 euros en recettes parce que je ne les ai pas. Non, c'est pour ça qu'on a pris un prêt relais, pour dire voilà on équilibre. Voilà ce que je voulais dire sans polémique, simplement dire cet état là encore une fois on peut discuter sur l'endettement de la commune, les chiffres sont là ils parlent, soit on s'endettait pour pouvoir investir, soit on restait et on n'aurait pas eu de dettes, peut-être. Mais vous savez l'attractivité d'une commune passe par beaucoup de points notamment ses services publics, son cadre de vie, son environnement, la volonté d'y vivre et ainsi de suite et elle est en compétition avec les autres communes. Je dis souvent et je prends cette comparaison avec des villes sans les stigmatiser, avec des villes voisines, qui étaient il y a quelques dizaines d'années, dans les communes très riches de France et qui maintenant sont dans les très très pauvres de France parce que justement elles n'ont pas réussi à se régénérer, elles n'ont pas réussi à se remettre au goût du jour. Je rappelle quand même que j'ai hérité d'une situation, très bel héritage et je remercie à mes feux prédécesseurs qui ont fait ce qu'ils ont pu, mais je rappelle quand même que Mouvaux en 2008 quand je suis arrivé Maire, le cœur de ville de Mouvaux c'était un terrain vague et que l'aire de Neukirchen Vluyt et la rue Franklin Roosevelt c'était une friche avec des courées, il y avait encore des courées en plein milieu de Mouvaux. Aujourd'hui, il n'y a plus de courées, il y a des aires de stationnement paysagères et un cœur de ville. Peut-être qu'on peut mieux faire, peut-être qu'on peut améliorer, mais au moins il a le mérite d'exister. Voilà, merci.

M. LEBON : Je peux me permettre de ...

M. le maire : Bien sûr Monsieur, permettez-vous.

M. LEBON : Merci Monsieur DURAND. Je vous félicite Monsieur GHEYSENS parce que vous l'avez fait, on s'y attendait c'est très bien. Juste pour reprendre ce que vous disiez Monsieur DURAND, alors vous avez été élu avec 72 % c'est la réalité ...

M. le maire : Nous avons été élus, pardon.

M. LEBON : N'oubliez quand même pas qu'il y avait 64,5 % d'abstention, ceci dit en passant, vous aimez rappeler ces chiffres d'élections mais vous oubliez souvent cette abstention qui est extrêmement importante, et encore plus importante pour une ville comme Mouvaux. Donc oui le boulo-drome c'est un choix, c'est sûr que c'est un choix, mais ce n'est certainement pas le choix de la globalité des Mouvallois. Concernant le budget, vous parlez de la covid etc mais on l'a souligné, je vais vous relire ma première phrase « le budget 2020 est marqué par la crise sanitaire que nous subissons, avec certains montants qu'on vous a donnés, tant de dépenses supplémentaires mais nécessaires à nos ambitions », c'était normal d'acheter ce gel, d'investir et tout ça donc c'était tout à fait normal et nous considérons que ça fait aussi partie de la solidarité, du bien vivre pour la ville et une sécurité sanitaire qui était considérable et les mesures devaient être prises.

M. le Maire : Je ne polémiquais pas du tout sur ce que vous avez dit concernant les masques ou le gel non, je voulais donner la réalité des chiffres. Vous aviez donné un chiffre, ce n'est pas le chiffre, c'était multiplié par deux. Vous avez annoncé 55 000 euros c'est plus de 100 000 euros, c'est plus de 100 000 euros donc c'est le double quand même, ce n'est pas rien, c'est pas 10 % non c'est 100 %. Donc je voulais rétablir un peu en disant oui il était nécessaire pour les Mouvallois de donner des masques comme il est nécessaire au niveau des personnels qui sont aux avant-postes de donner les moyens de la protection. Je voudrais quand même dire sur l'abstention, mais je la regrette tout autant que vous, je la regrette et je la comprends, vous savez le premier tour des élections municipales était un peu glauque, vous imaginez un petit peu, il fallait vraiment aller avoir envie de voter pour se déplacer. Je rappelle quand même que la veille au soir, vous avez un premier ministre qui annonce que la semaine prochaine on va rentrer en confinement et que ça arrive à grands pas. Il y a une bonne partie de la population et surtout de la population âgée qui ne s'est pas déplacée, et je le comprends, par peur de l'inconnu. Et nous, nous avons tous été exposés, si ça devait être refait demain, vous savez je me poserais les questions, je ne me suis pas posé assez de questions au premier tour et je pense qu'ici dans la salle personne ne s'est posé la question parce qu'on ne savait pas réellement ce qui nous arrivait. Maintenant, avec le recul on se dit « mince, on est passé quand même à deux doigts, on est passé à deux doigts », voilà. Donc moi je ne critique pas l'abstention parce qu'elle est compréhensible et qui plus est, on peut toujours extrapoler, vous savez ceux qui n'ont pas été votés, si on avait été plus, ils auraient peut-être plus encore voté pour moi. Je n'aurais pas fait 72 mais peut-être 80 %, peut-être. Je ne sais pas et peut-être que vous vous en aurez pu au lieu de 28 en faire 30, on ne sait pas, on ne sait pas donc voilà. On peut mettre tout, supprimer, on peut mettre tout sur la table etc. Mais l'abstention elle est due à un contexte très particulier, très très particulier et on ne peut pas la montrer du doigt, surtout dans le contexte particulier que nous avons tous vécu. Voilà, je voulais simplement cette petite mise au point. Maintenant je vais vous proposer donc de passer au vote de ce budget primitif de l'exercice 2020. Monsieur Jérémie STELANDRE veut prendre la parole, pardon.

M. STELANDRE : Oui, c'est peut-être une déformation professionnelle, mais c'est vrai que la pétanque, il ne faut pas confondre le sport du Dimanche et le sport en club. Faire du vélo le Dimanche ça ne fait pas un cycliste, on n'est pas un sportif, on ne fait pas partie d'une fédération. À

titre d'information la Fédération Française de Pétanque c'est la dixième fédération sportive en France en terme de nombre de licenciés donc c'est 300 000 licenciés en France. Bien plus qu'un club de pétanque, c'est aussi un lieu de vie qu'on propose et aussi un lieu dans lequel on peut aussi faire beaucoup d'inter-génération. En tant que professeur d'EPS, je fais des cycles de pétanque avec mes élèves parce que des élèves qui sont en difficulté scolaire, qui ont des problèmes de concentration, cela leur permet d'avoir des valeurs éducatives. Donc c'est une activité sportive, une activité physique qui est reconnue en sport de haut niveau, qui n'est pas encore olympique mais qui a des valeurs qui sont proches de l'olympisme. En France et ici à Mouvaux, on fait le choix en fait de pas faire de l'élitisme. Donc je vois le président de pétanque qui est là et je pense que les mots utilisés ont été forts en tant que sportif et aussi sportif de tous les sports, je pense qu'il faut aussi savoir de quoi on parle notamment sur ce sport là parce qu'il y a plein d'autres activités en annexe, dans le Nord c'est plus de 17 000 licenciés avec 250 clubs différents. On peut se dire mais pourquoi on met un toit, mais c'est comme le tennis au début il n'y avait pas de toit, on a mis des toits on a joué, comme au badminton on jouait à la plage et dans les années 90 on a créé une fédé, on a joué dans des salles multisports. Donc c'est l'évolution et on suit cette évolution notamment par rapport aux fondamentaux de la pétanque qui sont développés depuis quelques années. Donc je voulais quand même qu'on recontextualise aussi la pétanque dans le terme de l'évolution de la démocratisation au niveau français et aussi international parce qu'il y a une fédération internationale de pétanque qui existe. Je voulais juste apporter ça.

M. le Maire : Merci Jérémie mais comme chacun le sait, on ne va pas rouvrir le débat sur la pétanque, s'il vous plaît, parce qu'il y a encore un ordre du jour.

M. LEBON : C'est quand même 395 000 euros.

M. le Maire : Mais Monsieur LEBON, je vais me permettre aussi de rectifier pour anticiper, ça ne va pas être 395 000 euros, ça va être un million et demi Monsieur LEBON, 1,5 million d'euros. Là c'est l'acquisition du foncier après il faut construire. Je le dis sur le boulodrome et j'ai donné une feuille de conduite, j'ai visité les boulodromes vous savez des villes voisines, on va passer tout l'ordre du jour sur le boulodrome, j'en ai visité mais je ne veux pas faire ce que mes villes voisines ont réalisé. Un boulodrome bien souvent c'est quoi, c'est un hangar, c'est quatre plaques de béton, un toit en tôle ondulée là grosso modo. Moi je souhaite, c'est un choix et je l'assume aussi, le choix c'est de faire de la qualité environnementale et architecturale de ce futur équipement, c'est-à-dire qu'il aura une architecture et il aura au moins à l'intérieur de la recherche en haute qualité environnementale. C'est un choix, c'est un choix. C'est pour ça, je me permets de dire que ça va être de l'ordre de 1,5 million d'euros, en étalant dans le temps. Je vais me permettre de rebondir sur le débat, et bon c'est vrai que c'est du loisir, je reprends quand même pour le cyclisme, le cyclisme il me semble bien que mes prédécesseurs ont aménagé un local pour le Rallye Cyclo Mouvaux, donc ils ont un local pour réparer leurs vélos et on aurait pu aussi se poser la question, pourquoi met-on à disposition pour un club de loisirs qui ne fait pas le tour de France ni Paris Roubaix... Voilà, donc on peut tous se poser cette question et c'est un choix, c'est un choix par rapport aux loisirs. Donc maintenant si vous le permettez je vais proposer donc le vote du budget primitif.

Par 29 voix pour et 4 voix contre (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYPERS), le Conseil Municipal adopte.

13-Subventions aux associations

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2020, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint), et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000€.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Les subventions aux associations donc moi je vais peut-être un peu prêcher pour ma paroisse dans le domaine du sport parce que je crois que toutes les commissions se sont réunies donc bien avant ce conseil municipal, et à chaque commission vous avez vu dans vos domaines différents les subventions accordées aux différentes associations dont dépendent les délégations. Donc moi je me réjouis en la matière au niveau des sports parce que si on voit certaines villes voisines qui réduisent leur montant de subvention aux associations, nous à Mouvaux on a encore, je dirais, la chance de pouvoir les aider un peu plus et donc en commission d'ailleurs, à l'unanimité tout le monde a été d'accord pour accorder une petite augmentation quand même sur l'enveloppe globale des subventions au niveau du sport et je m'en vais et je peux peut être laisser la parole à d'autres collègues concernant leurs domaines respectifs.

M. le Maire : Sandrine a la parole.

Mme DELSALLE : Merci Eddie, merci Monsieur le Maire. Oui souvent sur les associations culturelles également nous avons vu qu'elles n'ont pas pu du tout organiser tous ce qu'elles souhaitaient faire notamment des galas de danse, des festivals de théâtre par exemple, différentes manifestations et effectivement elles ont dû faire face à une baisse considérable de recettes et lors de la commission qui s'est réunie le 20 Juin nous avons proposé de conserver le même montant que la subvention attribuée l'année dernière pour ne pas les mettre en difficulté financière pour aborder cette nouvelle saison de manière sereine. Et puis bien sûr l'association des commerçants de Mouvaux, là ça été la presse qui a pris le relais et je les remercie encore à nouveau, nous avons versé une subvention exceptionnelle de 22 000 euros au total qui a permis aux commerçants de faire face et de faire revenir les clients dans leurs boutiques. C'était un point assez important.

M. le Maire : Marie peut être un petit mot sur ton secteur, dans les solidarités.

Mme CHAMPAULT : Oui au niveau de la solidarité donc la commission a été réunie et a voté à l'unanimité le budget des subventions avec juste un détail, l'association SNC face au chômage nous a demandé de baisser, enfin nous a proposé de baisser sa subvention de 20 %, ce qui a été donc accepté par tout le monde. En tout cas, on laisse le choix à chacun de pouvoir baisser ou non sa subvention et en tout cas avec ce qui a été vécu pendant cette période de covid, on estime, enfin en tout cas la commission a estimé qu'ils pouvaient rester avec leurs subventions d'origine.

M. le Maire : Marie peut être aussi un petit mot, Marie BELLANGER.

Mme BELLANGER : Oui vu la situation aussi avec le covid on a aussi voté en commission le fait qu'ils gardent leurs subventions, puisqu'effectivement il n'y a pas des grosses manifestations telles que les fêtes d'écoles, qui normalement génèrent des recettes, ce sont des recettes pour eux et donc là c'est quand même une grosse perte donc nous aussi on a voté le fait qu'ils gardent leurs subventions.

M. le Maire : Merci Marie. On pouvait se poser la question de dire voilà il y a une baisse d'activité de certaines associations, deux mois fermées, mais ces associations elles vont avoir des difficultés parce qu'elles ont pas eu les recettes espérées non plus parce qu'elles ne vivent pas qu'avec la subvention de la ville, elles vivent aussi avec d'autres recettes. Les clubs sportifs c'est, on va dire, les petits coups qu'on offre, voilà, c'est le club house, c'est aussi les fêtes quand ils font des frites et des sandwiches quand il y a un tournoi, c'est les inscriptions des gamins à des stages, et ainsi de suite. Tout ça il n'y a rien pendant deux, trois mois et qui plus est c'est la plus belle période pour eux au niveau des recettes. Même chose, d'autres clubs qui devaient faire des lotos, qui devaient faire des manifestations familiales, plus de lotos, plus de manifestations. Comme l'a souligné Marie au niveau des associations de parents d'élèves plus de fêtes d'écoles, plus de repas familial, plus de fêtes diverses et variées, encore une fois dans la plus belle des périodes, c'est là où ils avaient un maximum de recettes. Après le marché de Noël ils attendent les beaux jours pour faire leurs fêtes, leurs barbecues et les fêtes d'écoles de fin d'année où là, ceux qui fréquentent ces fêtes, se rendent compte qu'il y a la loterie, la merguez, la saucisse, ce n'est pas gratuit on la paye et on sait que ça va dans la caisse. Ils vont avoir quelques petits problèmes, je vais même plus loin pour certaines associations qui organisaient des manifestations en collaboration avec la ville du style des vide-greniers, le vide-grenier organisé par l'Etoile de St Ex n'a pas eu lieu, c'est une baisse de recettes importante pour cette association. Voilà, donc nous avons souhaité maintenir les taux, on a laissé la liberté comme disait Marie CHAMPAULT à chacun de dire, les retours qu'on a eu c'est ça de dire pour certaines associations on va quand même avoir des difficultés, on est occupés de voir avec Eddie de quelle manière on pourra les aider et les accompagner dans cette triste période et puis après derrière il y a aussi, on va dire, les locaux qui ont été mis à disposition des associations, on a fermé le rideau pendant trois mois, ils n'avaient pas accès à leurs locaux. Pour certains c'était, on va dire, une partie de leur deuxième maison, là ça leur a fait drôle, il y a aussi les chocs émotionnels qui ont été lourds dans ce domaine-là. Donc on essaie tout doucement et on espère détricoter

la chose, que ça ne revienne pas de façon grand V pendant l'automne parce que là ce serait un peu catastrophique pour le lien social dont les associations font preuve à nos côtés, elles y participent. Une commune qui n'aurait pas d'associations sur son territoire est une commune qui est morte, la centaine d'associations sur notre territoire participent au bien vivre, au cadre de vie, par les services qu'elles proposent mais aussi en partageant le lien social que j'aime tant. Donc je vous propose de voter de cette délibération en passant aussi sur l'association des commerçants mais je ne vais pas aller plus loin là-dessus. Donc sur cette délibération « subventions aux associations » au titre de l'exercice 2020, il y en a certains qui sont impliqués dans une association dont vous avez la liste, si vous êtes dans le bureau de cette association vous ne pouvez pas participer au vote, donc je vous demande de le faire savoir. Par exemple Romain KALLAS c'est le basket.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : M. Eddie BERCKER et M. Joseph SANSONE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour tous : Mme Florence GOSSART)

14-Remise gracieuse TLPE et droit d'occupation du domaine public

Mme Sandrine DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Suite à l'épidémie de COVID 19 et à la crise sanitaire que nous venons de traverser, qui a fragilisé les commerçants de proximité, certains d'entre – eux ayant été contraints de fermer pendant plusieurs semaines, il est proposé pour ces derniers, soit une remise gracieuse de la taxe locale sur la publicité extérieure, soit une exonération de droit d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020.

Les commerçants concernés devront faire la demande de remise gracieuse à hauteur des montant précisés dans le tableau ci-dessous :

Commerçants éligibles à l'exonération de TLPE

Le Triez	177 euros
Manutea Spa	139,50 euros
LB Coiffure	108 euros
Le Rallye	114 euros
Un chien dans un jeu de quilles	150 euros
Le Score	450 euros
Basalt	381 euros
Commerçants éligibles à l'exonération de Droit d'occupation du domaine public	
Food truck Chez Greg	500 euros

Une provision de 2 020 euros (arrondi) est inscrite au BP 2020 dans ce sens.

Il vous est proposé d'adopter le principe de remise gracieuse pour les commerçants de proximité listés dans le tableau ci-dessus, portant sur un montant de 2 020 euros.

Mme DELSALLE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Effectivement parallèlement à la subvention qui a été accordée à l'association des commerçants à hauteur de 22 000 d'euros, nous avons souhaité donner un coup de pouce supplémentaire aux commerces qui ont été impactés, notamment en donnant la possibilité de faire une demande de remise gracieuse pour la taxe locale pour la publicité extérieure. J'explique un petit peu ce que c'est, il s'agit d'une taxe qui concerne les enseignes sur certains commerces, la publicité installée sur les façades. Il y a également des taxes pour les afficheurs, les annonceurs comme Clear Channel par exemple ou Decaux qui occupent une partie du domaine public. Donc là je m'adresse uniquement aux commerces concernés, il y en a 7. Egalement, parallèlement à ça nous proposons pour le Food Truck La Cantine de Greg qui s'installe actuellement sur le parking de Van Der Meerch le Dimanche soir, d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure pour lui permettre de faire face également à cette période. Voilà, pour un montant total de 2 020 euros.

M. le maire : Y a-t-il des questions particulières ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

15-Créances irrécouvrables

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Au cours des exercices 2014 à 2019, des titres émis n'ont pu être recouverts dans leur totalité par les services du Trésor, pour motif de combinaisons infructueuses d'actes, poursuite sans effet ou de reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Monsieur le Trésorier nous demande aujourd'hui d'admettre en créance éteinte ou en non-valeur ces titres de recettes relatifs au paiement de frais de restauration scolaire, piscine, accueil de loisirs, loyer, taxe locale sur la publicité extérieure, pour un montant total de 1869,87 €.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit délibérer :

- Sur la portion des restes à recouvrer dont il convient de poursuivre le recouvrement,
- Sur la portion des restes à recouvrer admis en créance éteinte et en non-valeur,
- Sur la portion laissée à la charge comptable.

Aussi, il vous est proposé :

- D'admettre non-valeur les titres n°291/2014, 1180/2015, 1206/2015, 1352/2015, 109/2016, 230/2016, 414/2016, 810/2016, 850/2016, 1229/2016, 1234/2016, 1537/2016, 1578/2016, 179/2017, 417/2017, 568/2017, 1041/2017, 1065/2017, 1231/2017, 1473/2017, 1479/2017, 1470/2018, 1586/2018 pour un montant de 1022,37 €.
- D'admettre en créance éteinte les titres n°1232/2016, 1382/2016, 1552/2016, 1401/2017, 1767/2018, 1988/2019 pour un montant de 847,50 €.

M. le Maire, rapporteur : Donc c'est le trésorier qui nous demande d'admettre en créance donc en non-valeur du coup, toute une série de titres qui ont été émis en fonction des années. Dans le cadre de la transmission des documents, on n'a pas le droit de vous donner l'état nominatif, mais si vous voulez savoir, quelques conseillers, vous venez, vous pouvez venir les regarder. Bon en fin de compte ce sont des petites sommes, de petits titres donc c'est 40, c'est 18, il y en a même un c'est 10 euros, voilà donc le Trésorier a relancé plusieurs fois à un moment donné il arrête ses

relances pour simple et bonne raison c'est que la lettre avec accusé de réception coûte plus cher que les titres à recouvrer ainsi de suite et même s'il engageait après derrière un système de poursuite, du style un constat d'huissier, un constat d'huissier coûte 150 euros au minimum. Donc toutes les sommes qu'on vous propose elles sont inférieures à ces domaines-là, bien sûr le Trésorier nous fait savoir qu'il a engagé plusieurs fois des rappels au niveau de ces différentes personnes. Il faut aussi souligner qu'il y en a certaines qui doivent être déclarées comme non valables pour simple et bonne raison c'est que Ce sont des liquidations judiciaires, notamment certaines entreprises qui voilà n'ont pas payé certainement leurs taxes locales sur la publicité, ont déposé le bilan et sont parties donc ce sont des créances qui sont irrécouvrables. Voilà, chaque année normalement toilettage, je reviens devant vous donc au nom du trésorier pour demander donc la mise en non-valeur de ces créances-là.

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

16-Modification du tableau des effectifs permanents à temps complet

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 11 décembre 2019, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 5 novembre 2019 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs,

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme suit.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc comme d'habitude je vais demander à pouvoir faire une synthèse concernant les deux délibérations, donc à savoir le personnel titulaire à temps complet et le personnel à temps non-complet. Donc voilà la synthèse de ces deux délibérations, donc deux délibérations qui datent aussi du 16 Octobre et du 11 Décembre 2019 qui ont respectivement arrêté le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la commune. Il convient aujourd'hui de procéder à des modifications de ces tableaux des effectifs afin de permettre l'évolution des services et le déroulement de carrière des agents. Pour ce faire donc les tableaux ont été modifiés pour permettre à la mairie de Mouvaux de procéder à 4 recrutements : un recrutement chargé de la transition durable, un recrutement juriste foncier, un recrutement d'agent au complexe Mirabeau donc c'est un agent d'entretien au complexe Pierre de Coubertin et un agent d'entretien pour le cimetière. 9 agents sont concernés par un avancement et enfin un agent, suite à la réussite d'un concours, peut donc évoluer dans sa carrière. Donc voilà les principales modifications qui sont apportées à ce tableau qui vous est proposé aujourd'hui.

M. le maire : Il me faut quand même souligner Eddie que ce ne sont pas des créations de postes.

M. BERCKER : Non.

M. le Maire : Ce sont des adaptations de postes.

M. BERCKER : Tout à fait.

M. le Maire : Et pas dans les mêmes statuts, voilà. Y a-t-il des questions particulières, des compléments d'information ?

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

17-Modification du tableau des effectifs permanents à temps non complet

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps non complet arrêté par la délibération du 16 octobre 2019, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 susvisée,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 5 novembre 2019 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs,

Il vous est proposé d'adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Non Complet arrêté comme suit.

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

18-Autorisation annuelle de recours à des contractuels pour besoins saisonniers

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant l'organisation d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement lors de chaque période de vacances scolaires ainsi que d'Accueils de Loisirs du Mercredi et d'Accueils de Loisirs Périscolaires pendant toutes les périodes scolaires et la nécessité d'animer ces temps d'accueil ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Il vous est proposé de bien vouloir décider :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- au maximum 80 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'Animateur des accueils de Loisirs pendant les vacances scolaires ;
- au maximum 8 emplois à temps complet dans le grade d'Animateur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions de Directeur et de Directeurs Adjointes des accueils de Loisirs pendant les vacances scolaires ;

Les Directeurs et Animateurs des accueils de Loisirs pourront être amenés à effectuer des heures de conduite et de garderie matin et soir, qui seront rémunérées au taux horaire brut du SMIC,

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- La présente délibération abroge la délibération n° 6 du 06 février 2019 ayant le même objet.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. BERCKER, Rapporteur : L'objet de cette délibération donc ce sont les termes de l'article 3 de la loi 84 – 53 autorisant le recours aux agents contractuels impose de renouveler annuellement les autorisations de recours à des contractuels pour faire face aux accroissements saisonniers d'activité. Il s'agit là principalement des personnels liés aux centres de loisirs. Toute la difficulté des règles applicables réside dans le fait qu'il convient de prévoir à l'avance les grades, les fonctions, les quotités des postes non permanents dont nous aurons besoin pour faire face à ces accroissements saisonniers d'activité. Aussi l'ensemble des postes actuellement nécessaires pour faire face aux accroissements ont-ils été recensés. Par mesure de précaution, nous avons légèrement majoré le nombre de postes prévus sur cette base afin de limiter au maximum le risque de ne pouvoir couvrir un besoin du fait du manque de postes disponibles. Bien entendu l'ensemble de ces postes ne sera pas pourvu mais la volatilité des besoins pour faire face aux accroissements d'activité nécessite de disposer d'une petite marge de manœuvre. Cette délibération n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale hors variation du volume d'activité, les niveaux de rémunération de ces contractuels ne sont pas modifiés.

M. le maire : Merci, pas d'explications ?

Par 29 voix pour et 4 abstentions (M. LEBON, Mme CANONNE, M. CARTIGNY, Mme CUYERS), le Conseil Municipal adopte.

19-Autorisation de recours à des vacataires

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

La qualité du service public est un enjeu majeur pour la ville de Mouvaux, pour l'ensemble des politiques publiques qu'elle déploie et les services qu'elle rend aux mouvallois.

A cet effet, il est important d'adapter les objectifs aux quartiers suivant les contextes environnementaux ainsi qu'au public visé par les actions entreprises dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la médiation sociale.

La possibilité de recourir à des vacataires permettra d'obtenir in fine des diagnostics et des expertises dans ces domaines et des éléments de réponses à apporter.

La réglementation ne définit pas la qualité de vacataire. Seule la jurisprudence la caractérise par trois conditions cumulatives.

Un emploi de vacataire est :

- * Spécifique (le vacataire est recruté pour effectuer un acte déterminé)
- * Discontinu (l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent)
- * Rémunéré à l'acte (par un forfait défini pour l'acte déterminé)

Ces trois critères correspondent à la mission définie ci-dessus.

Il apparaît que ces vacances :

- Seront limitées au maximum à 280 par an.
- Seront rémunérées par un forfait de 38 €.

Il est donc proposé au Conseil :

- ⇒ D'autoriser le recours à des vacataires, pour la mission et dans les limites ci-dessus énoncées
- ⇒ D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice concerné
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. BERCKER, Rapporteur : Alors, la qualité du service public est un enjeu majeur pour la ville de Mouvaux, pour l'ensemble des politiques publiques qu'elle déploie et les services qu'elle rend aux Mouvallois. Pour adapter au mieux les réponses et les objectifs aux quartiers en prenant en compte les contextes environnementaux et le public visé par les actions entreprises dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la médiation sociale, il pourra être nécessaire de faire réaliser des diagnostics et expertises ou de recourir à la médiation. La réalisation de diagnostics d'expertises et de temps de médiation dans ce domaine correspond à des besoins ponctuels et irréguliers pour lesquels le recours à un des agents permanents ne serait pas adapté au plan juridique et financier. Le recours à des vacataires répond à ce besoin,

en effet si la réglementation ne définit pas la qualité de vacataire, la jurisprudence administrative la caractérise par trois conditions cumulatives, spécifiques, discontinues et rémunérées à l'acte. Ces trois critères correspondent à la mission définie ci-dessus. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser des vacations pour les diagnostics, des expertises et des médiations sociales. Ces vacations seront limitées au maximum à 280 et seront rémunérées par un forfait de 38 euros bruts par vacation.

M. le maire : Merci Eddie. Y a-t-il des compléments à l'explication, non, je mets aux votes. Ceux qui sont pour lèvent la main, ah vous êtes pour ? A l'unanimité.

M. LEBON : Mais Monsieur DURAND, à partir du moment où les délibérations sont vraiment très claires comme ça, où on a toutes les informations, nous sommes pour. Sur les précédentes nous estimons simplement qu'il n'y avait pas assez d'informations et de détails. Voilà, c'est pour ça, parce que je vois votre surprise.

M. le Maire : Mais tout à fait mais n'hésitez pas, donc n'hésitez pas quand il y a la commission finances et ressources humaines à poser toutes les questions que vous souhaitez et à mettre des noms en face des postes, parce que là on met des grades et vous n'avez pas les noms des personnes. Donc n'hésitez pas, on peut pas donner les noms ici au niveau du conseil municipal mais n'hésitez pas en commission à poser toutes les questions, à chaque fois on donne toutes les réponses possibles.

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

20-Autorisation de recours aux contrats d'apprentissage

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en date du 07 juillet 2020

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

-D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage,

-D'autoriser, dès la rentrée scolaire 2020-2021, la conclusion de deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Système d'Information Informatique	1	BTS Services Informatiques aux Organisations	2 ans
Sports	1	Bachelor (Bac +5) Communication et évènementiels sportifs	1 an

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget municipal,

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

M. le maire : Donc le point suivant c'est un beau dossier mais Eddie il ne faut pas lire la délibération.

M. BERCKER : Non.

M. le maire : Si tu peux nous faire un bon condensé sur le recours au contrat d'apprentissage.

M. BERCKER, Rapporteur : Il y a une modification par rapport à la première version, vous avez la délibération, elle a été un peu modifiée elle ne compte pas un seul poste mais deux postes. Donc moi je me réjouis de voir cette délibération aujourd'hui parce que c'est vrai que c'est un vœu pieu déjà depuis de nombreuses années, j'espérais faire appel à ce genre personnel, du personnel en apprentissage, en alternance, en professionnalisation, on l'appellera cela comme on voudra mais donc ça arrive et c'est très bien parce que on a essayé quelques échecs concernant justement des emplois aidés qu'on avait essayé d'insérer et on n'a pas le résultat escompté vis-à-vis de ces emplois. Je suis persuadé maintenant qu'avec ces contrats d'apprentissage, nous aurons des personnes un peu plus motivées et un peu plus respectueuses de leur travail et donc on ne va pas se tromper justement dans leur embauche, voilà. Donc je me réjouis de cette délibération ce soir.

M. le Maire : Je vais apporter quand même deux éléments d'information pour bien appuyer. D'une part je suis un fervent défenseur de l'apprentissage ou de l'alternance ou de la professionnalisation, ça dépend dans quel cas de figure on se trouve. Je suis un grand défenseur parce que je trouve que les personnes quand elles sortent d'un cycle d'apprentissage ou d'alternance, elles sont mieux préparées à la vie active, ça c'est indéniable. Au niveau de la collectivité, je me suis toujours posé des questions pour les mettre en œuvre et c'est devant l'échec des contrats aidés, nous avions des contrats aidés dans cette Mairie, alors les contrats aidés sont des personnes qui sont en rupture, en échec on va dire de recherche d'emploi et dans le système des contrats aidés c'est la valse, c'est-à-dire que les jeunes qui viennent ici c'est pour prendre l'indemnité de contrat aidé, on ne sent pas réellement la motivation ou l'implication et au bout d'un certain nombre de mois on s'est séparés. Donc il n'y a pas de continuité de l'action. Donc après discussion avec les fonctionnaires, mes collaborateurs, notamment le chef de pôle qui cumulent l'informatique et les ressources humaines, il a dit pourquoi pas tenter l'apprentissage, ça serait une bonne formule liée à une implication plus importante. Quand on dit l'apprentissage, c'est déjà un niveau supérieur qu'on propose c'est du cycle BAC + c'est pas CAP, BEP ou BP on est sur des BTS ou sur des Bachelors, sur des masters 2, donc on ouvre ça, on verra bien, ça fonctionne moi j'y crois et encore une fois il faut bien choisir le profil de la personne et qu'elle se sente bien sensibilisée à l'action publique. Si tu te félicites Eddie, on peut se féliciter tous les deux parce que je sais qu'on a eu de très hautes discussions à ce sujet sur les contrats d'apprentissage, on ne savait pas à quelle sauce on pouvait les mettre au goût du jour. Parce que il faut reconnaître aussi que, si l'apprentissage a une aide importante dans le secteur privé par l'État, dans le secteur public nous sommes le parent pauvre. C'est-à-dire qu'il n'y a pas une égalité de traitement, on n'a pas les aides que l'on entend, il y a une partie d'aide qui va

maintenant donc directement à l'école, qui est payée par le CNFPT à hauteur de 50 % de prise en charge mais la collectivité pour l'accueil d'un apprenti n'a pas d'aide particulière. Voilà, qui plus est on va devoir avoir une petite prime supplémentaire parce qu'il faut, comment ça s'appelle, un chargé d'apprentissage, un formateur ...

M. BERCKER : Un tuteur.

M. le maire : Ce tuteur a droit normalement à une petite prime, je rassure la prime elle doit être de 50 ou de 60 euros par mois, voilà le niveau.

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

21-Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Collectivité Ville de Mouvaux.

Considérant que le versement de cette prime n'est pas reductible, et doit être effectué en 2020.

Aussi est-il proposé à l'Assemblée délibérante :

Article 1 :

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en travail à distance, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Agents ayant été significativement exposés au risque de contamination par le Coronavirus, du fait de leur travail en présentiel : 1000 €
- Agents ayant eu à faire face à une surcharge significative de travail, en présentiel et / ou en travail à distance : 660 €
- Agents ayant eu à faire preuve d'une grande adaptabilité et d'une grande réactivité pour garantir la continuité du service public local : 330 €

Elle sera versée en une seule fois, au mois d'août 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 :

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 :

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

M. BERCKER, Rapporteur : Par le décret de 2020-570 du 14 Mai 2020 le gouvernement permet le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale., soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid 19. La délibération qui vous est soumise aujourd'hui a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité de la ville de Mouvaux. Il convient de savoir que cette prime n'est pas reductible et doit être versée en 2020, elle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisation et de contribution sociale. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, que cette prime soit attribuée par arrêté individuel de l'autorité territoriale aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel ou en travail à distance pendant l'état d'urgence sanitaire soit du 24 Mars au 10 Juillet 2020, de fixer les montants individuels sur les bases des taux prévus pour les agents de l'état par le décret du 14 Mai 2020 soit : 1 000 euros pour les agents ayant été significativement exposé au risque de contamination par le coronavirus du fait de leur travail en présentiel ; 660 euros pour les agents ayant eu à faire face à une surcharge significative de travail en présentiel ou en travail à distance ; 330 euros pour les agents ayant eu à faire preuve d'une grande adaptabilité et d'une grande réactivité pour garantir la continuité du service public local ; que cette prime soit versée en une seule fois au mois d'août 2020. À titre d'information, il a été possible de verser cette prime à 280 agents de la ville qui étaient éligibles, 72 justifient l'attribution de cette prime et pour être encore un peu plus précis, 31 personnes au taux de 330 euros, 16 personnes au taux de 660 euros et 25 au taux maximum de 1 000 euros.

M. le Maire : Moi je ne me suis pas soucie de ça, j'ai émis encore une fois des critères, j'ai demandé, d'une part, au niveau du Codir, le comité des directeurs, de regarder au niveau de leur pôle, avec leurs chefs de services, savoir les agents qui avaient été exposés, réellement exposés parce que celui qui est en autorisation spéciale d'absence ou est en télétravail sans être exposé, il ne peut pas prétendre à la prime, il a été payé pour ça. Après de voir avec l'autorité territoriale la concordance, on était d'accord à 100 % Madame la directrice générale des services, voilà. Ce qu'il faut peut-être noter c'est qu'il y a du personnel mobilisé et je tire mon chapeau, il y a aussi une différence entre la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, il y a des infirmières et des aides-soignants dans cette salle, ils ont une prime de 1 500 euros. Et par contre les aides-soignantes ou infirmières qui travaillent à la résidence autonomie le Vallon Vert elles n'ont eu que 1 000 euros, voilà parce qu'elles dépendent de la fonction publique territoriale. Même chose sur les agents exposés, tout comme les infirmières, vous savez les animatrices ou les animateurs qui étaient là pour la garde d'enfants des personnels prioritaires, ils ont été tous exposés puisqu'ils gardaient à longueur de journée, les services techniques qui ont dû assurer des missions quand il y a eu un coup de vent il y a eu quelques petits dégâts, des fils qui se baladaient etc ..., il y a des équipes qui ont été sur place et qui ont eu des contacts avec la population, comme la distribution de denrées alimentaires pour les personnes

les plus isolées et démunies. Voilà donc il y a cette somme-là, je le dis au passage il y a eu, mais je ne jette pas la pierre, il n'y a pas eu de différence dans la fonction publique entre les personnes qui étaient en suspension d'activité et ceux qui étaient en télétravail. Ceux qui étaient en suspension d'activité ont touché 100 % de leur salaire, pas comme dans le privé c'était 84 % du salaire, voilà. Et donc vous avez des personnes en suspension d'activité du style les personnes qui sont éducatrices de jeunes enfants, la crèche a été fermée elles ont été en suspension d'activité et en télétravail je vois mal comment elles pouvaient garder en télétravail des enfants ou changer les couches culottes, bref c'était compliqué. Donc elles ont été pendant deux mois sans demandes particulières de la collectivité. Par contre il y a eu du public qui a été en télétravail, qui a touché son salaire, pour être en télétravail et qui a touché la même chose. Donc c'est vrai qu'il y a eu un débat ici au niveau du personnel en disant mais moi j'ai travaillé et lui ou elle n'a pas travaillé. Voilà, et donc on a réussi à avoir dans le cadre d'une concertation un dialogue à peu près apaisant pour tout le monde. Voilà. Donc je propose donc cette délibération à votre vote avec des remerciements anticipés pour les agents.

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

M. le Maire : Je noterai donc et je ferai part de votre belle unanimité à l'ensemble des agents, madame la directrice générale vous passerez le message aux agents que le conseil municipal dans son unanimité a souhaité donc adresser une prime exceptionnelle pour leur implication, leur motivation et leur exposition.

22-Tarifs Ecole de Mode et Couture

Mme Sandrine DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de l'Ecole de Mode et Couture.

Après avis de la Commission n°6 en date du 20 juin 2020, il vous est proposé de maintenir inchangés ces tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 et de mettre en place un tarif ajusté pour les élèves déjà inscrits pour l'année scolaire 2019-2020, valable uniquement pour l'année scolaire à venir et tenant compte de l'annulation de plusieurs cours lors de l'année scolaire écoulée, notamment du fait de la crise sanitaire.

Tarifs Mouvillois :

	Tarifs annuels Nouveaux inscrits	Tarifs annuels pour les élèves inscrits pour l'année scolaire 2019-2020
Adulte (non-imposable)	42 €	28€
Adulte (imposable)	84 €	56€
Enfant de 14 à 18 ans (parents non-imposables)	24 €	16€
Enfant de 14 à 18 ans (parents imposables)	30 €	20€
Enfant de moins de 14 ans	15 €	10€

Tarifs extérieurs (non-mouvillois) :

	Tarifs annuels	
	Tarifs annuels Nouveaux inscrits	Tarifs annuels pour les élèves inscrits pour l'année 2019-2020
Adulte	150 €	100€
Jeune de moins de 18 ans	75 €	50 €

Maintien du tarif extérieur et mouvillois :

Cours Technique optionnel	10 € / cours d'une durée de 3h
---------------------------	--------------------------------

Maintien du tarif pour les non-inscrits :

Cours ponctuels	10 € / cours d'une durée de 3h
-----------------	--------------------------------

Il est demandé, en sus des droits d'inscription :

- De maintenir une contribution forfaitaire de 10€ par élève et pour l'année scolaire, pour le petit matériel.
- De maintenir une contribution optionnelle et forfaitaire de 45€ par élève pour un kit de débutants.

Mme DELSALLE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Comme cela a été validé en commission, il vous est proposé deux choses, d'une part de ne pas changer les tarifs actuels de l'école mode et couture pour les nouveaux inscrits, pour les personnes qui n'étaient pas inscrites sur cette saison-ci. Et pour les personnes qui étaient inscrites pour l'année 2019 2020 et qui veulent se réinscrire en Septembre 2020 de faire une remise gracieuse d'un trimestre. Pourquoi ? Pour compenser la fermeture temporaire de l'Ecole sur les derniers mois de l'année scolaire, mais également le professeur de mode et couture a été absent pendant une période et il était impossible de trouver des couturières pour le remplacer et c'est pour cela que nous avons souhaité faire une remise gracieuse offerte par la ville.

M. le Maire : Merci, pas de question particulière ?

À l'unanimité le conseil municipal adopte.

M. le Maire : Avant de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances bien méritées, je vous préciserai fin Août le programme des rendez-vous du Conseil Municipal. Sachez qu'il y en aura un au mois d'Octobre et un au mois de Décembre, donc vous saurez au moins un mois et demi à deux mois à l'avance la date du conseil, peut-être même avant, peut-être avant fin Juillet je vais regarder au niveau de mes possibilités, et je vois parce que demain il y a l'élection à la MEL, on est complètement aveuglés, on ne sait rien, donc c'est la MEL qui donne un petit peu l'agenda. Donc on vous donnera quand même des pistes comme ça vous allez pouvoir mettre des petits coups de crayon sur vos agendas respectifs. Deuxième question, je commence le conseil municipal à 19 H 00. J'ai eu des revendications particulières de certaines et de certains qui disent Monsieur le Maire c'est un peu tard, est-ce qu'on peut l'avancer à 18 H 30 ? Donc je laisserai à chacun la réflexion, je ne demande pas ce soir mais que ceux qui sont archi-contre de l'avancer à 18 H 30 m'envoient un petit mail en disant je suis contre voilà, pas la peine de donner d'explication et on verra un petit peu ce qui va se dégager. Le prochain sera donc à 19 H 00 vous l'avez compris, je laisserai du temps au temps, à chacun la réflexion c'est parce qu'il y en a certaines surtout, on va dire des mamans, qui disent voilà ça fait un peu tard, surtout quand je dis que le conseil va aller au-delà des 21 heures et il est au-delà de 21 H 00 et pourtant j'ai essayé de faire vite Mesdames, j'ai essayé de faire très vite. Bonne vacances à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h10.